3 TERRITOIRES ECONOMIQUES ET FONCTIONNELS

Ce troisième volet du SCoT aborde de manière transversale les thématiques que recouvre, de près ou de loin, l'économie et le fonctionnement des Territoires de l'Aube. Emploi sur le territoire (qui travaille, où et comment), politiques locales d'aménagement commercial, conséquences prévisibles de l'aménagement numérique à Très Haut Débit, activité et potentiels de développement touristique, déplacements et prise en compte des nouvelles aspirations en matière de mobilités : autant de sujets qui composent ce dernier volet du diagnostic du SCoT.

1. Activité économique et commerciale

SECTEURS ECONOMIQUES TRADITIONNELS ET DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIERES : DES MUTATIONS PROFONDES EN COURS

Le profil économique des Territoires de l'Aube est fondé sur ses piliers traditionnels que sont l'industrie, l'agriculture et la viticulture. Il est en proie à des logiques de mutation structurelles le repositionnant progressivement sur les secteurs d'activité du tertiaire et de l'agro-alimentaire qui recensent des filières en développement.

Les piliers de l'économie locale et les secteurs d'activité en expansion, entre filières traditionnelles et renouveau

L'industrie

L'industrie occupe une place encore importante dans l'économie auboise et du territoire du SCoT. Traditionnellement pourvoyeuse de main d'œuvre, elle rassemble aujourd'hui plus de 16% de l'emploi (contre 13% en France) malgré les pertes subies dans l'industrie textile depuis plus de quarante ans. Si l'industrie textile a su s'adapter et quelques groupes résister comme Lacoste ou Petit Bateau (qui sont les deux premiers employeurs industriels du SCoT), l'industrie s'est aussi beaucoup diversifiée et des secteurs comme le pneumatique et la roue (Michelin, Mefro Wheels), la serrurerie (Assa Abloy), la chocolaterie (Cémoi), l'aéronautique (Lisi Aerospace) ou la gravure (Gravotech Marking) sont également des employeurs importants.

Les 10 principaux employeurs industriels (hors établissements publics et financiers), CCI Champagne-Ardenne, 2016 :

Entreprise	Ville principale	Activité	Effectif salarié
Groupe Soufflet	Nogent-sur-Seine	Céréales	1 029
EDF (Electricité de France)	Nogent-sur-Seine	Production et distribution d'électricité	979
Lacoste	Troyes	Textile	920
Petit Bateau	Troyes	Textile	854
Manufacture Française des Pneumatiques Michelin	La Chapelle-Saint-Luc	Pneumatiques	820
Assa Abloy	Sainte-Savine	Serrures et cylindres	478
Cémoi Confiseur	Troyes	Chocolaterie et confiserie	449
Mefro Wheels France	La Chapelle-Saint-Luc	Jantes automobiles	343
Manoir Aerospace	Bar-sur-Aube	Forge, estampage	249
Gravotech Marking	La Chapelle-Saint-Luc	Gravure et marquage	247

En termes de répartition territoriale, le secteur de l'industrie se caractérise par une concentration sur un nombre restreint d'entreprises, les principales étant situées dans le quart nord-ouest de l'agglomération troyenne (Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Sainte-Savine, Saint-André-les-Vergers) et à Bar-sur-Aube.

Part et nombre des emplois dans l'industrie en 2014 (au lieu de travail)

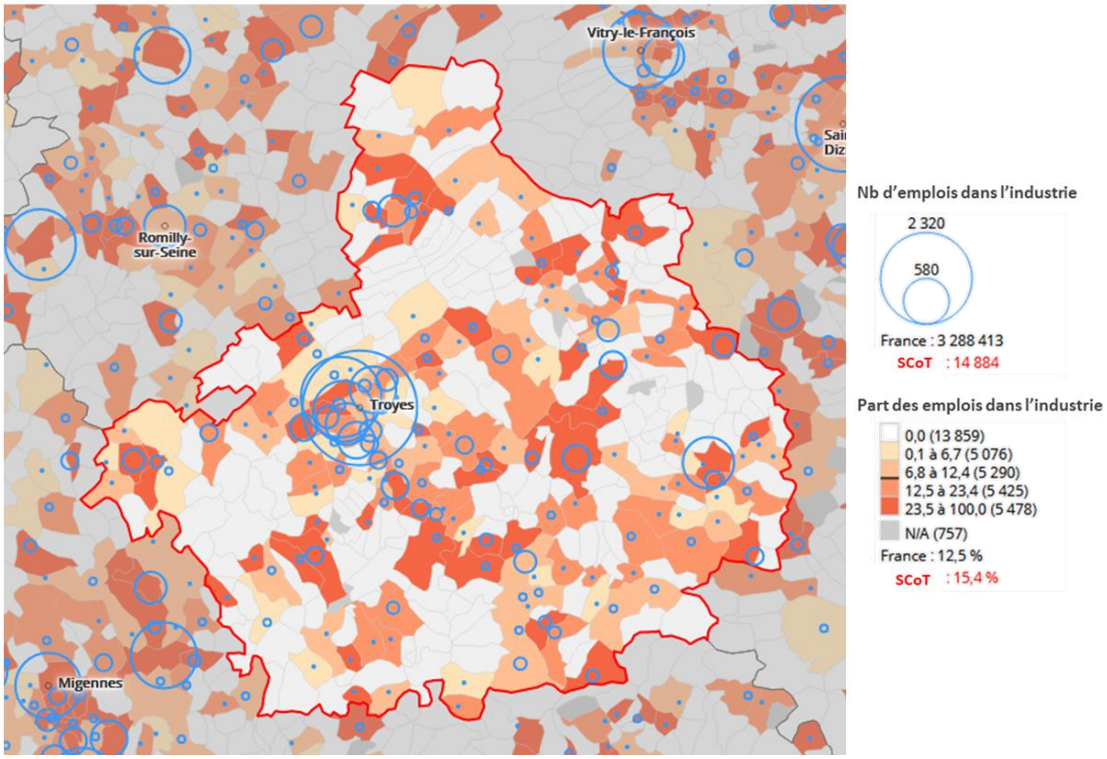

L'agriculture

Le périmètre du SCoT se démarque également en rassemblant plus de 7% de l'emploi dans le secteur de l'agriculture, ce qui est supérieur à la part départementale (6% pour l'Aube) et deux fois plus que la moyenne régionale ou nationale (3%). Avec 62% de la surface du département utilisée pour l'agriculture et près de 80% des exploitations agricoles dédiées à la grande culture, l'Aube est classée premier département producteur de blé tendre, de betteraves sucrières et de chanvre. Le profil agricole du territoire reste assez peu diversifié, l'élevage représentant 6% des exploitations, la polyculture/poly-élevage 13% et le maraîchage et l'horticulture 2%. En termes d'emplois, le nombre de postes salariés est en hausse, avec les plus fortes variations annuelles pour les communautés de communes Vendeuvre-Soulaines (+ 7%) et Pays d'Othe (+ 5%). Toutefois, la céréaliculture de la plaine champenoise et la viticulture du Barrois rassemblent l'essentiel des effectifs.

La viticulture, avec plus de 8 000 hectares de vigne en AOC Champagne, représente près de 50% du produit agricole brut départemental. Le vignoble aubois réparti sur 64 communes est composé d'une majorité de petites exploitations (40% de moins de 1 hectare et moins de 5 salariés) et 13 coopératives sont présentes dans le département de l'Aube. Dans les territoires du SCoT, le vignoble se répartit entre la Côte des Bar au sud-est du périmètre (Barsuraubois et Barséquanais) et le secteur de Montgueux à proximité de l'agglomération troyenne.

L'agro-alimentaire constitue une filière économique importante puisqu'il s'agit du premier secteur industriel français en matière d'emploi et de chiffre d'affaires. L'ex Champagne-

Ardenne est la 2e région agro-alimentaire française et l'Aube participe activement à la dynamique de la filière grâce aux ressources agricoles du territoire, grande terre de polyculture du bassin parisien. Ainsi, dans le périmètre du SCoT, le parc d'activités de Torvilliers est dédié à l'agro-alimentaire et de grandes entreprises de transformation sont présentes comme Cristal Union à Arcis-sur-Aube / Villette-sur-Aube (sucrerie distillerie), Dislaub à Buchères (distillerie) ou Bonduelle à Saint-Benoist-sur-Vanne (conservation de légumes).
Cette dynamique s'est accentuée ces dernières années avec la création du club I3A (Association Régionale des Industries Agroalimentaires de Champagne-Ardenne), visant à favoriser l'intégration, la mise en relation, le partage d'expérience et la mutualisation logistique (transport) des acteurs de l'agroalimentaire. En outre, l'agro-industrie, soutenue par le pôle de compétitivité IAR (Industries et Agro Ressources) créé à l'échelle des ex régions Champagne-Ardenne et Picardie, se structure progressivement pour faciliter le développement des produits biosourcés et agro-matériaux (luzerne, chanvre, biocarburants…).

Part et nombre des emplois dans l'agriculture en 2014 (au lieu de travail)

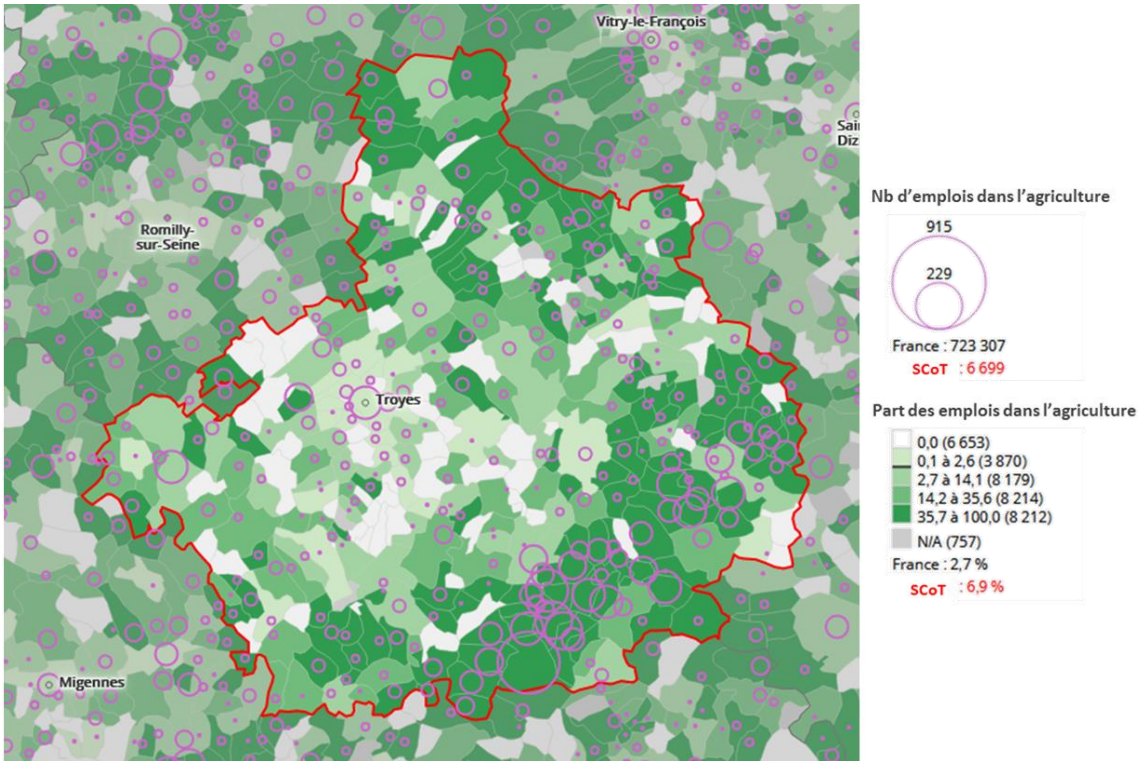

Le tertiaire

Si le secteur tertiaire est aujourd'hui très présent sur l'ensemble du département, le secteur public apparait comme le plus gros employeur avec par exemple plus de 2 600 agents pour le Centre Hospitalier de Troyes, 1 500 agents pour le Conseil départemental de l'Aube ou plus de 1 200 pour la Ville de Troyes, devant les plus grands employeurs industriels du territoire comme Lacoste ou Petit Bateau, comptant chacun moins de 1 000 salariés. Dans le SCoT, le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale représente 31% de l'emploi (32% en France).

Dans l'Aube, le secteur des transports et de la distribution représente 40% du nombre total d'établissements (hors agriculture) en 2016. A l'échelle du SCoT, le secteur des transports, commerces et services divers rassemble 37% de l'emploi en 2014, part qui reste toutefois

inférieure à la moyenne nationale (43,5%). C'est le secteur qui concentre la plus forte augmentation du nombre total d'établissements (+5% annuels depuis 2008). Néanmoins, le nombre d'emplois y reste relativement stable, ce qui peut traduire un phénomène de turn-over dans les principales entreprises du secteur où les embauches sont nombreuses (Gamba & Rota, Touring Car, Les Courriers de l'Aube…).

D'une manière globale, le secteur tertiaire est de loin le principal pourvoyeur d'emplois (70%) dans le périmètre du SCoT, même si cette part est nettement moindre qu'à l'échelon national. Il est diffus sur tout le territoire (notamment par le biais des services à la personne), mais il se concentre fortement dans les agglomérations les plus importantes où se trouvent les principales structures, administrations et services publics.

Part et nombre des emplois dans le tertiaire en 2014 (au lieu de travail)

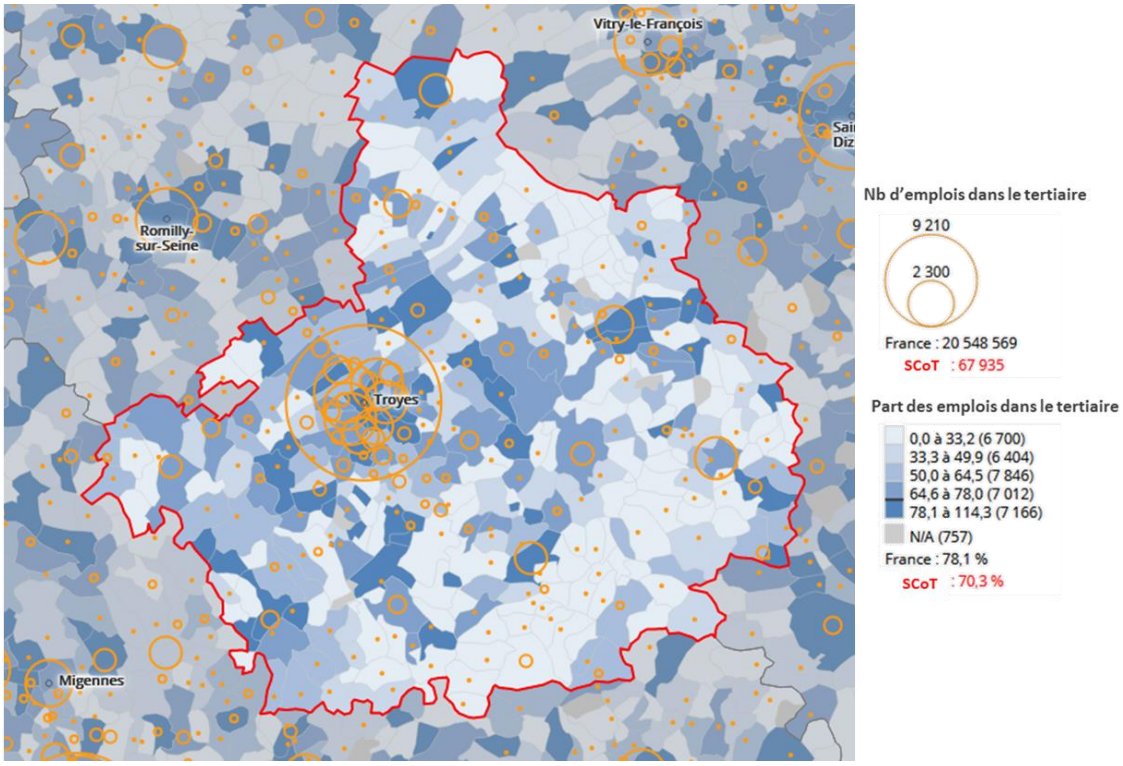

La construction

Le secteur de la construction, avec plus de 7% de l'emploi du SCoT, se place quant à lui un peu au-dessus de la moyenne nationale (6%). Il se caractérise par une concentration des principales structures sur l'agglomération troyenne et sa couronne périurbaine, et surtout par une multitude d'entreprises petites à moyennes diffusées sur tout le territoire.

Part et nombre des emplois dans la construction, B.T.P. en 2014 (au lieu de travail)

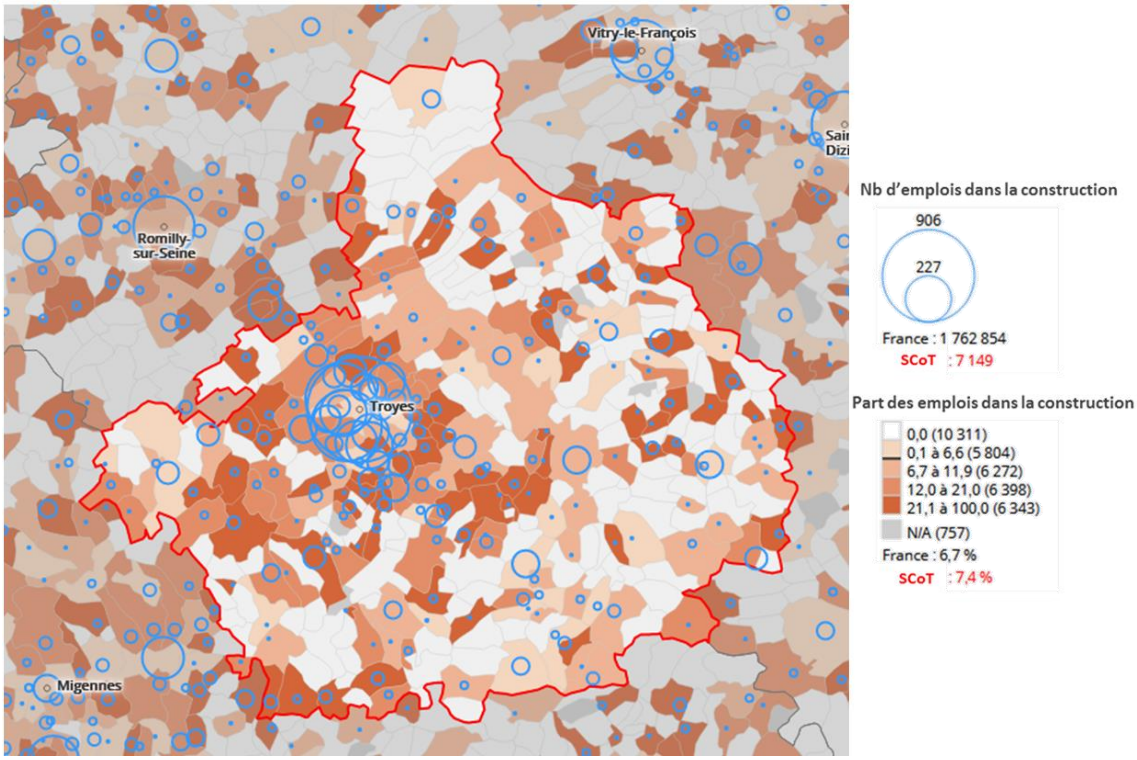

Au sein du SCoT, des dynamiques inégales et des territoires à vocation économique plus affirmée

Le taux de couverture de l'emploi, qui correspond au rapport entre le nombre d'actifs employés qui résident sur la commune et le nombre d'emplois présents sur la commune, constitue un bon indicateur du rôle de l'économie dans le territoire. Il permet de caractériser les communes à tonalité plus résidentielle et celles qui s'affirment davantage comme pôles d'emploi ou « lieux de travail ».

A l'échelle du périmètre du SCoT, le taux de couverture de l'emploi est particulièrement important au niveau des principaux pôles urbains (Troyes et son agglomération, Arcis-sur-Aube/Villette-sur-Aube, Brienne-le-Château, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine), de pôles secondaires (Ervy-le-Châtel, Chaource, Les Riceys, Ville-sous-la-Ferté, Vendeuvre-sur-Barse, Dienville, Mailly-le-Camp), des communes du vignoble champenois ou encore de petites communes bénéficiant d'une entreprise ou administration importante (Saint-Benoist-sur-Vanne, Dolancourt, Soulaines-Dhuys). Ainsi se dessine une certaine concentration de l'emploi, les territoires à indice moins élevé entrant soit dans une logique de dépendance vis-à-vis de l'emploi, avec un taux de navetteurs souvent élevé parmi les actifs (couronnes périurbaines), soit dans un schéma plus résidentiel pour une population moins active et plus âgée.

Nombre d'emplois (au lieu de travail) et taux de couverture de l'emploi (%) en 2014 (au lieu de travail)

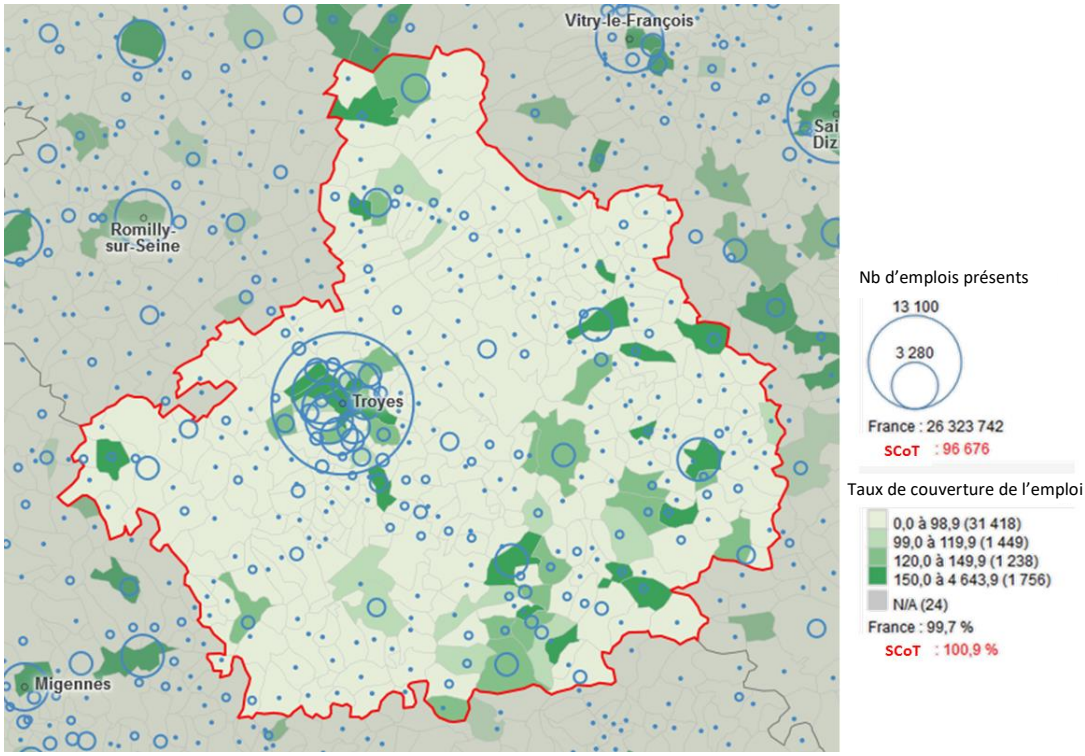

Nombre d'emplois présents par commune en 2014

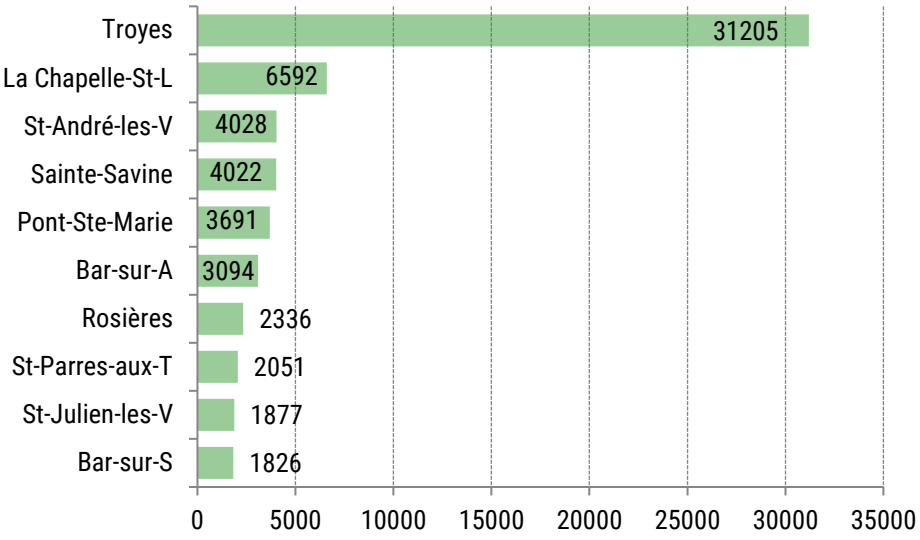

Il est à noter que certains territoires connaissent depuis quelques années des difficultés économiques significatives liées à des cessations d'activités traditionnellement pourvoyeuses d'emplois pour les bassins de vie concernés, il s'agit notamment du Barsuraubois et du Vendeuvrois qui doivent faire face à plusieurs fermetures dans le secteur industriel ou public. Quelques projets peuvent au contraire être signalés comme susceptibles d'avoir un impact économique important en termes d'emploi dans le périmètre du SCoT à l'horizon des prochaines années : le développement du camp militaire de Mailly-le-Camp ou la création de la maison d'arrêt de Lavau.

En termes de chômage et de répartition sur le territoire, celui-ci semble se concentrer sur les agglomérations urbaines, qu'elles soient grandes, moyennes ou petites. On note toutefois une part de chômage moindre au sein de la population des 15 à 64 ans sur la couronne périurbaine de l'agglomération troyenne et les parties viticoles de la Côte des Bar.

Taux de chômage (%) et nombre de chômeurs parmi les 15 à 64 ans en 2014

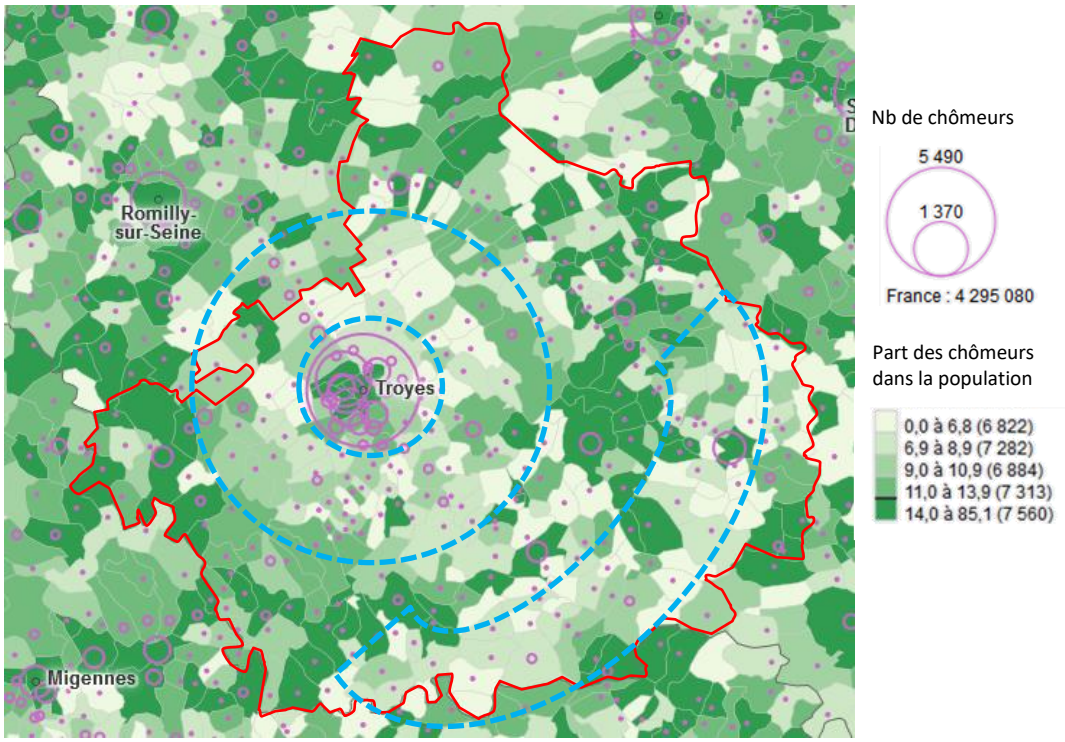

Les espaces d'activité

La répartition spatiale des activités sur le périmètre du SCoT peut être analysée au travers des espaces économiques et zones d'activité répertoriées à l'échelle du territoire. Sur ce sujet, l'étude réalisée par la DDT de l'Aube en 2016 sur les zones d'activité économiques (ZAE) du département recense les surfaces foncières dédiées aux activités accueillant au moins deux entreprises distinctes (les entreprises implantées ponctuellement au sein des tissus urbanisés n'étant pas prises en compte). A l'échelle du département, 231 zones d'activité ont été identifiées totalisant plus de 3 500 hectares (soit 0,6% du foncier départemental, la moyenne en France étant de 1%, mais ce taux étant deux fois plus important que celui du département de l'Orne dont la superficie et la densité de population sont très proches) et dont un peu plus de la moitié sont occupées.

Ce que dit l'Etat : Un potentiel de surface disponible encore important dans les zones d'activité

Les ZAE se trouvent concentrées autour des pôles urbains et des pôles « d'équilibre ». À elles seules, dix communes auboises regroupent 53% des superficies existantes. Mais, cette répartition n'est pas homogène sur le département avec une prédominance de l'activité économique dans un triangle « Arcis-sur-Aube, Troyes, Romilly-sur-Seine ».

Sur le périmètre du SCoT, il reste environ 459 ha de surfaces disponibles dans les zones d'activité économiques et 222 ha disponibles non aménagés.

Grands ensembles représentatifs des évolutions spatiales des ZAE depuis 2005, Etude ZAE de la DDT (2016)

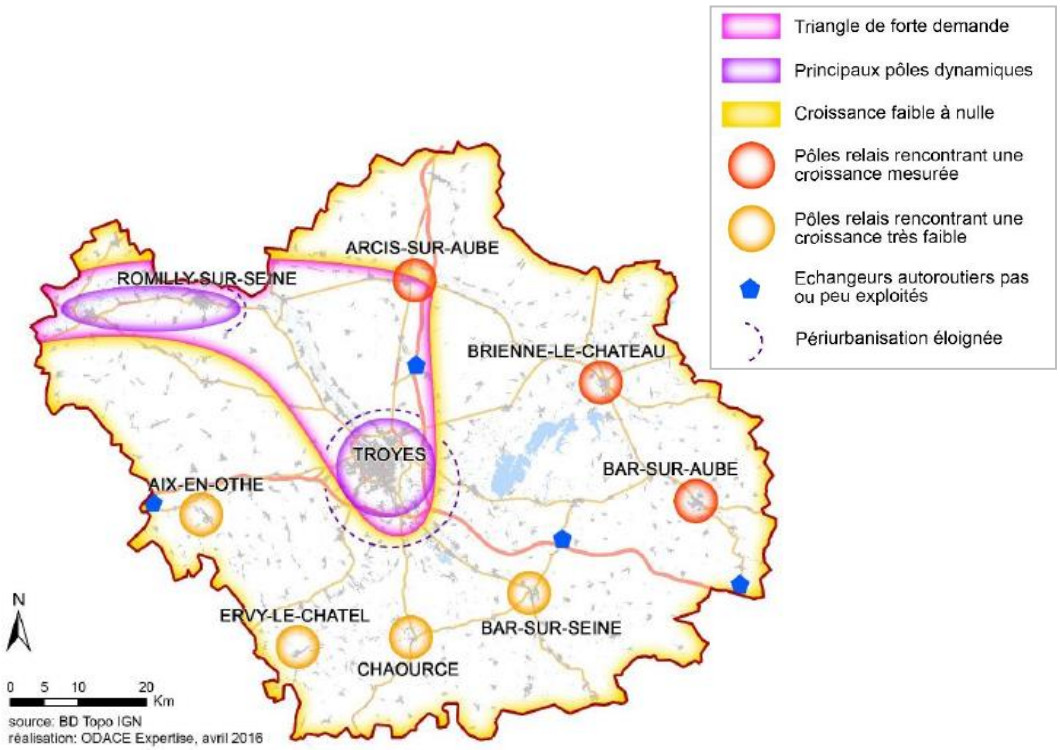

Il est intéressant de noter que la tendance est à la diminution des surfaces dédiées, les superficies moyennes étant plus élevées pour les zones d'activité existantes que pour celles projetées dans le cadre des documents d'urbanisme. Si le potentiel d'accueil apparait encore important au regard du foncier dédié, les questions de disponibilité sont toutefois à relativiser. En effet, nombre de ces espaces ne sont pas maîtrisés par les collectivités en termes de foncier, et nécessitent généralement des travaux de fouilles, d'aménagement et d'équipement avant leur commercialisation éventuelle. Une analyse réalisée par les services de Troyes Champagne Métropole met en évidence que sur les 26 zones de l'agglomération, représentant 844 hectares, seulement 115 hectares sont réellement disponibles pour accueillir des entreprises dans un délai court et un environnement aménagé.

Les enjeux en termes d'espaces économiques portent principalement sur le développement d'une vision globale et stratégique pour mutualiser les logiques d'accueil sur des espaces structurants, maîtrisés et bien desservis, à même de répondre aux attentes qualitatives et fonctionnelles des entreprises.

Les mutations en cours et les défis qu'elles posent pour les territoires

Sur le plan de la formation de la population, les indicateurs à l'échelle des Territoires de l'Aube restent moins favorables que les moyennes nationales, même si l'on note une baisse importante et rapide de la part des personnes sans diplôme, celles-ci étant majoritairement présentes dans les territoires ruraux du SCoT. Ainsi, les titulaires d'un diplôme universitaire se concentrent principalement dans l'agglomération troyenne et ses couronnes périurbaines, leur part dans la population étant de 20% dans le périmètre du SCoT alors qu'elle atteint en moyenne 26% en France.

Part des personnes titulaires d'un diplôme universitaire ou BTS-DUT

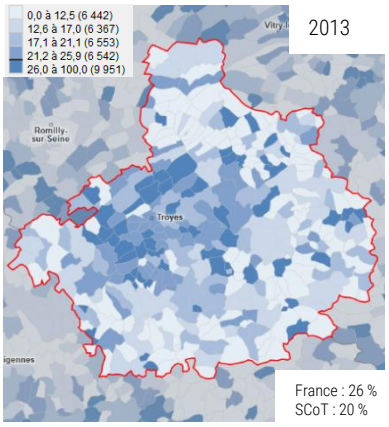

Part des personnes non scolarisées de 16 ans ou plus titulaires d'aucun diplôme ni brevet des collèges en 2008 et 2013

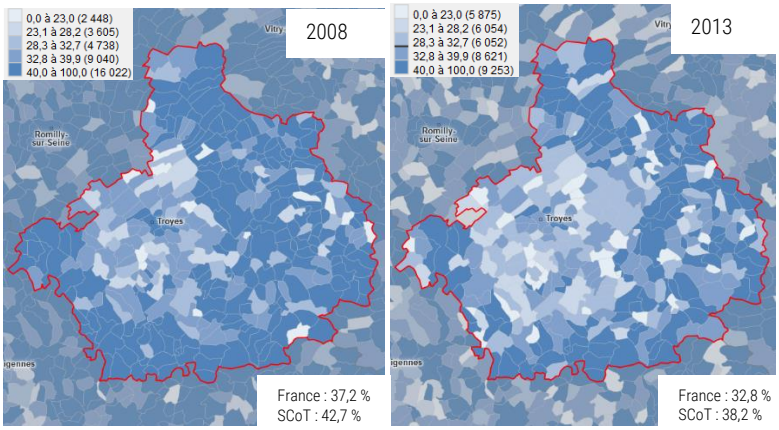

L'indice de niveau de diplôme rend également compte du positionnement territorial. Cet indice mesure le rapport entre la population détentrice d'un diplôme d'études supérieures et la population sans aucun diplôme. Il est favorable lorsqu'il est supérieur à 50, c'est-à-dire qu'il y a plus de personnes diplômées que de non diplômés.

Indice de niveau de diplôme de la population 2013

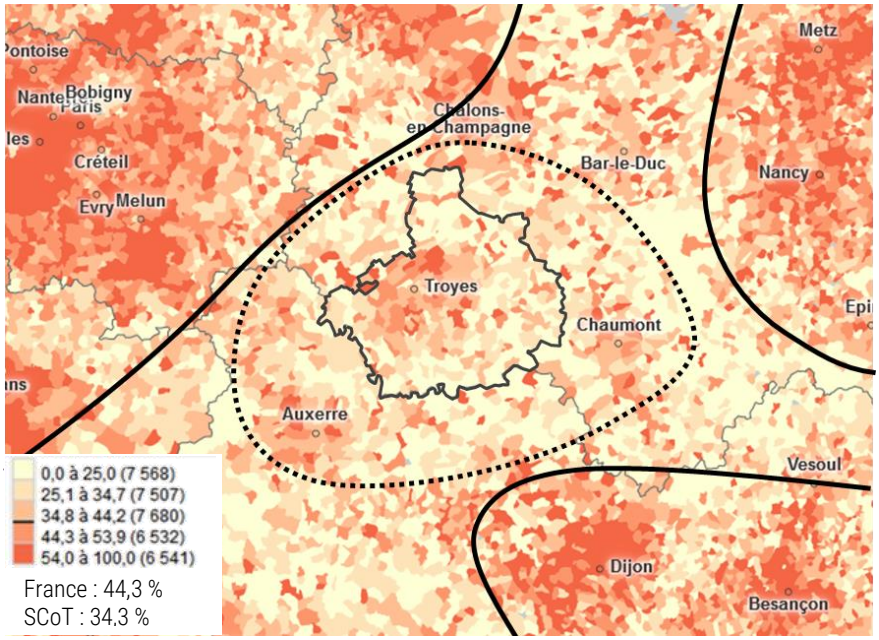

L'indice est de 34% pour le territoire du SCoT, la moyenne française étant de 44%. Les Territoires de l'Aube se trouvent ainsi au sein d'un espace où le niveau de formation est plutôt inférieur à la moyenne. En effet, les territoires de la diagonale allant des Ardennes à l'Yonne en passant par l'Aube et la Haute-Marne témoignent d'un indice de niveau de diplôme plus faible que les grandes métropoles à proximité, entre région parisienne, pôles de Metz et Nancy ou de Dijon et Besançon.

Ce décalage s'accentue depuis 1990-2000 car l'indice de niveau de diplôme du territoire est devenu inférieur d'une dizaine de points à celui de la France alors que cet écart n'était que de 3 à 5 points dans les années 1980. Si le territoire du SCoT et en particulier le pôle troyen a développé son offre universitaire et d'études supérieures ces quinze dernières années, les enjeux sont aujourd'hui d'une part de conserver les jeunes diplômés sur place, et d'autre part de devenir un territoire réellement attractif pour les cadres et diplômés venant de l'extérieur.

Evolution comparée de l'indice de niveau de diplôme

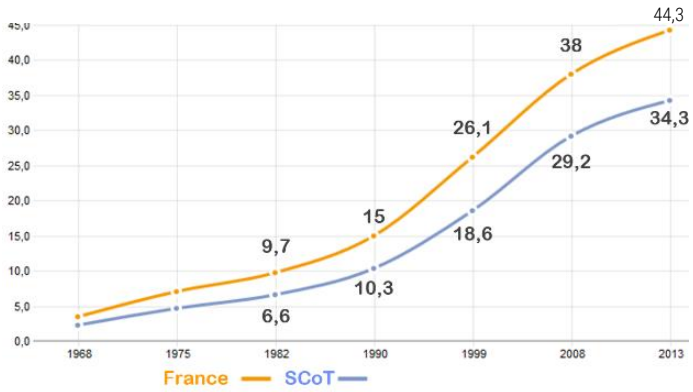

Ce que dit l'Etat : près de 10 000 étudiants sur l'agglomération troyenne

Avec près de 10 000 étudiants sur l'agglomération troyenne, le territoire est devenu une référence en matière d'enseignement technique supérieur avec l'université de technologie, l'école polytechnique féminine et la future école supérieure des travaux publics qui devrait accueillir ses 300 étudiants en 2022.

Au-delà de l'enjeu lié à la formation, l'évolution des modes de vie et des façons de travailler est également à prendre en considération dans une démarche de prospective économique. Plusieurs mutations sont à l'œuvre : demande de plus en plus forte en matière d'adaptabilité et de mobilité professionnelle, développement de la technologie, davantage de travailleurs indépendants et de nouveaux métiers, nouveaux modes et nouveaux lieux pour travailler (télétravail, co-working, tiers-lieux…), développement de l'économie circulaire pour favoriser la boucle ressources-production-déchets, tendances fortes pour les notions de réutilisation, mutualisation et partage, etc.

Modes de vie : 40% des emplois humains remplacés par la technologie en 2030

Ces transformations des modèles économiques traditionnels posent de nouveaux défis aux territoires du SCoT, notamment dans la conception et la localisation des espaces économiques, pour répondre plus efficacement aux besoins des entreprises et des actifs.

LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT COMMERCIAL DANS UN CONTEXTE GENERAL DE RATIONALISATION DES SURFACES DEDIEES

Le champ de l'aménagement commercial fait désormais partie intégrante du contenu du SCoT et des questions d'urbanisme, d'aménagement et de développement durables des territoires. Le commerce, qui avait déjà fait l'objet de volets dédiés dans les précédents SCoT de la région troyenne et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, constitue un axe important du présent SCoT.

Les récentes évolutions du commerce qui questionnent les équilibres en place

D'une manière générale en France, le commerce connait depuis quelques dizaines d'années des mutations profondes qui modifient en continu le paysage de la distribution et son organisation sur les territoires. Le commerce isolé, majoritaire dans les années 1960, n'assure plus aujourd'hui que 30% du chiffre d'affaires global du commerce alors que le commerce organisé, presque inexistant il y a cinquante ans, en représente désormais 70%.

La consommation évolue 2 fois moins vite que l'évolution du nombre de m² de surfaces de commerces alimentaires

On assiste ainsi à une hausse rapide et sans précédent des surfaces commerciales, sans lien avec les dynamiques propres aux territoires, mais dues aux logiques économiques des grands groupes de distribution (maillage du territoire, massification des achats, investissement immobilier). Ce phénomène est généralisé sur l'ensemble du territoire national, que le territoire soit dans une dynamique démographique et économique ou non, et sans que la hausse des surfaces de vente ne s'accompagne d'une augmentation des dépenses de consommation des ménages.

Ce commerce de plus en plus concentré, déclinant le modèle « grandes surfaces », sert de manière privilégiée les logiques d'implantations périphériques, à proximité des infrastructures routières et des secteurs résidentiels périurbains, sur les axes de déplacement domicile-travail.

Evolution comparée des dépenses de consommation et des surfaces de vente

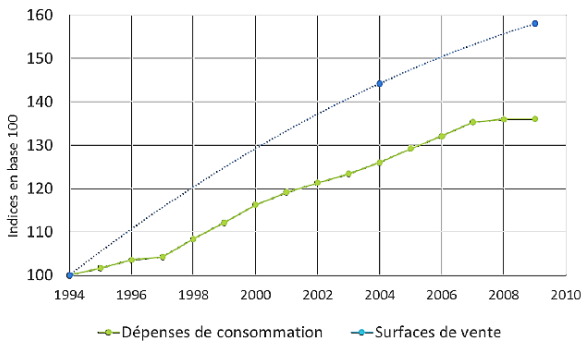

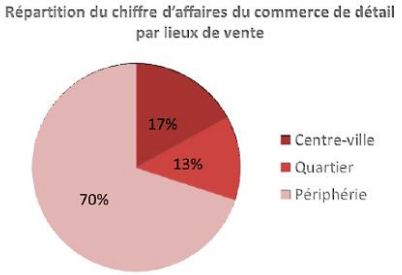

Source : Procos, Institut Ville et Commerce

En parallèle, on assiste à une augmentation du taux de vacance commerciale dans toute la France, qui s'accroit depuis 2010, sans lien avec un éventuel phénomène de déclin démographique, et qui touche à la fois les centres urbains et les périphéries, en raison de la surenchère à la construction de nouveaux mètres carrés commerciaux.

Evolution du taux moyen de vacance commerciale dans les centres-villes en France (%), Procos, Institut Ville et Commerce

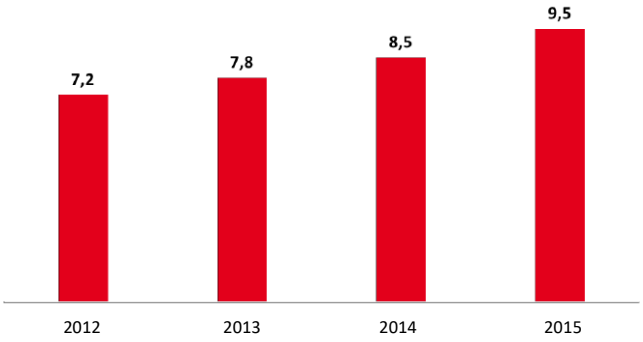

En outre, le commerce vit aujourd'hui sa 3e révolution, avec le développement de nouvelles formes de distribution liées à l'évolution des modes de consommation et des comportements d'achat : e-commerce sur internet, multiplication des points de vente de produits locaux en lien avec les circuits courts, nouveaux concepts de magasins (show-rooms…). Ces mutations appellent à réinventer l'aménagement commercial au service d'une offre de proximité, de qualité et de service, davantage reliée aux contextes urbains et aux centralités.

Des facteurs d'alerte qui doivent réinterroger les politiques locales d'aménagement commercial

Le profil commercial du SCoT est celui d'un territoire marqué par une polarisation de l'offre commerciale structurante sur l'agglomération troyenne avec une densité commerciale forte, limitant les phénomènes d'évasion commerciale vers les régions ou métropoles limitrophes, mais induisant de fortes disparités au sein du périmètre.

Ainsi, l'agglomération concentre l'essentiel des grands formats commerciaux, en raison d'une double spécificité : celle liée à la présence des centres de marques qui font l'identité troyenne (plus de 95 000 mètres carrés dédiés répartis sur deux pôles), et celle liée à un nombre de pôles commerciaux en périphérie plus important que pour des villes de taille similaire. Cette multipolarisation aux principales portes d'entrée / sortie sur l'agglomération engendre un phénomène de concurrence entre centre-ville et périphérie, mais aussi entre pôles périphériques pour rester attractifs à l'échelle du bassin de vie, alimentant le besoin de création de nouvelles surfaces et de concepts renouvelés (retail parks, parcours marchands, zones récréatives…).

Dans le reste du territoire du SCoT, seuls quelques pôles urbains disposent d'une offre de grands formats commerciaux, mais dont la densité reste largement inférieure à la dimension commerciale offerte par l'agglomération troyenne (environ 10 000 mètres carrés de surfaces commerciales de plus de 300 mètres carrés à Bar-sur-Seine ou à Bar-sur-Aube, contre près de 290 000 pour la locomotive troyenne). Les bourgs-centres et polarités secondaires sont davantage ainsi axés sur une offre commerciale de proximité, ainsi que sur une offre non sédentaire plus ou moins dynamique (marchés hebdomadaires).

Enfin, les territoires ruraux hors bourgs-centres sont caractérisés par une très faible présence de commerces et une desserte inégale par le commerce itinérant, illustrée depuis quelques années par le recul des tournées des commerces ambulants et la mise en place progressive de solutions alternatives telles que les distributeurs automatiques (pain, fromage…).

Extrait Diagnostic commercial TCM, 2017

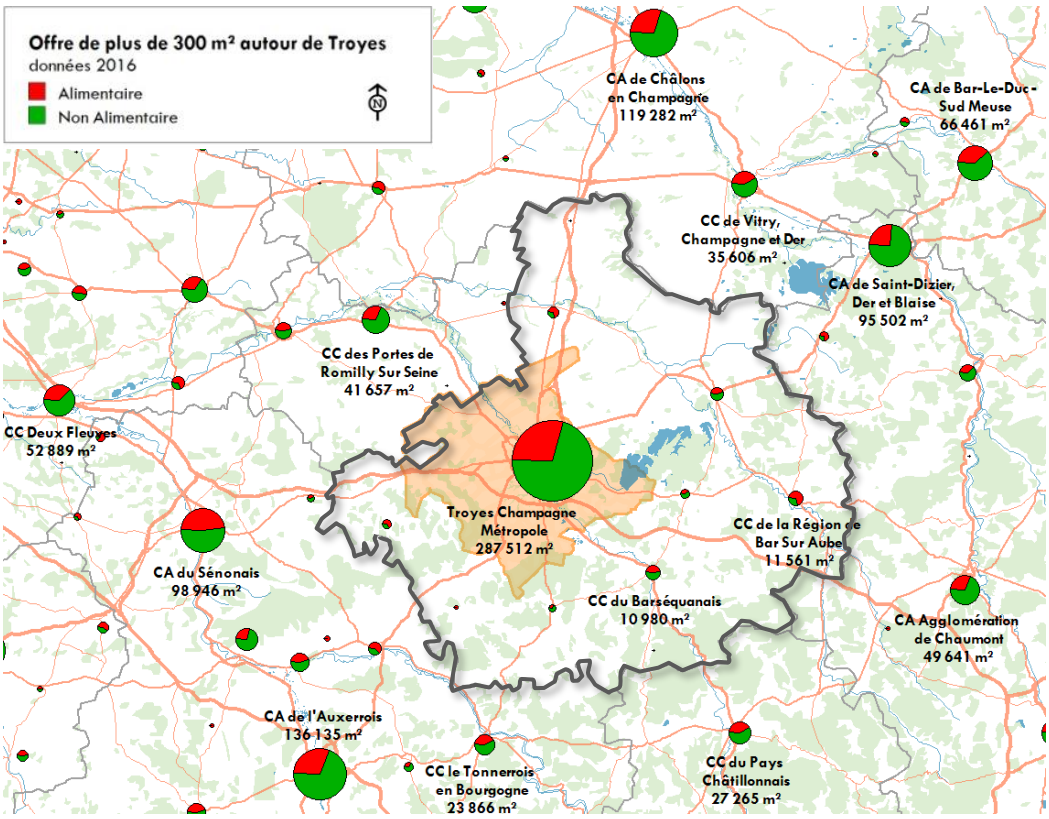

Le territoire du SCoT n'échappe pas aux grands constats établis à l'échelle nationale. L'analyse des résultats du SCoT de la région troyenne a mis en évidence la construction de plus de 100 000 mètres carrés de locaux commerciaux entre 2010 et 2015 sur l'agglomération troyenne et sa première couronne, avec un rythme de remplissage des zones commerciales plus soutenu que celui de l'ensemble des espaces économiques du SCoT. Cette augmentation des surfaces place l'agglomération troyenne à un niveau de « sur-offre » commerciale par rapport au potentiel de consommation de sa zone de chalandise.

Evolution des grandes et moyennes surfaces depuis 8 ans (Diagnostic commercial TCM, 2017)

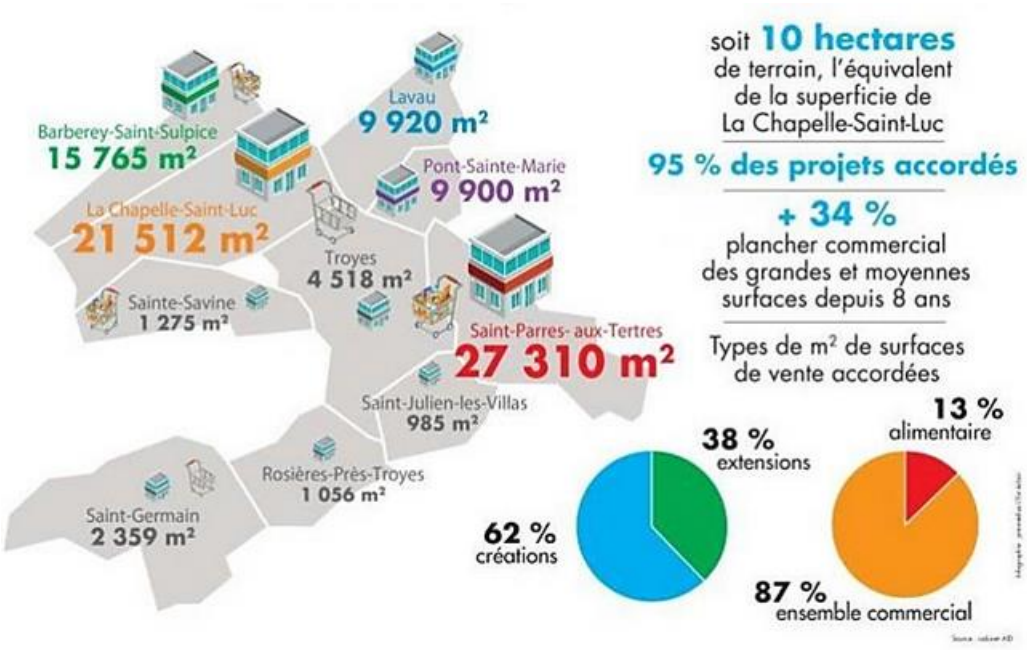

Le diagnostic commercial réalisé en 2017 par Troyes Champagne Métropole a quant à lui fait apparaitre un phénomène de vacance commerciale en augmentation dans les centralités mais aussi en périphérie, notamment au sein des zones commerciales les plus anciennes. Ainsi, le taux de vacance dans le centre-ville de Troyes est de près de 14% en 2016, soit un taux supérieur à la moyenne de 10% observée dans les centres de villes de taille comparable. Le risque de dévitalisation de plusieurs centres de marques a également été avancé, avec une vacance marquée sur le pôle de Marques Avenue à Saint-Julien-les-Villas (38%) ou sur celui de Marques City à Pont-Sainte-Marie / Lavau (43%), préfigurant de futures friches commerciales.
Enfin, il est à noter que dans les polarités des zones rurales du SCoT, une tendance au rapprochement des commerces et des services sur les axes de flux est constatée, pour se positionner au plus près des logiques de parcours des habitants, au détriment des centralités.

Pour conclure, les dynamiques observées semblent devoir constituer autant de facteurs d'alerte pour les acteurs du territoire et motiver l'évolution des outils de planification et de régulation de l'aménagement commercial. En la matière, le contexte réglementaire en forte évolution depuis les années 2000 a provoqué des allers-retours et vides juridiques peu favorables à un encadrement maîtrisé et durable des implantations commerciales. Le Document d'Aménagement Commercial du SCoT de la région troyenne, s'il a été considéré comme un outil de référence sur la structuration des niveaux de fonction commerciale, s'est vu rattrapé par les dynamiques récentes en particulier sur les volumes créés. Le volet commerce du SCoT du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient reflétait de son côté une philosophie adaptée aux territoires ruraux mais traduite dans une écriture complexe pouvant être sujette à interprétation. L'enjeu pour le SCoT des Territoires de l'Aube est donc aujourd'hui, et dans une démarche concomitante avec celle de la communauté d'agglomération élaborant sa Charte de développement commercial, de décliner des orientations cadre et des dispositions réglementaires à même de garantir les équilibres de façon efficace et durable à l'échelle du territoire.

2. Potentiels touristiques

LA DIVERSITE DE TOURISMES SUR LE TERRITOIRE : ATOUT MAJEUR ET ENJEU DE CONNEXION

Les Territoires de l'Aube, à travers leur diversité et leurs richesses patrimoniales, culturelles et naturelles, constituent des territoires au fort potentiel en matière de développement touristique. L'analyse proposée ici vise à appréhender la place du tourisme dans l'économie du territoire, à identifier les équipements et les stratégies mises en place, ainsi que les atouts susceptibles de servir les politiques de valorisation et de promotion dans une logique de complémentarité territoriale.

Une densité de patrimoines architecturaux, historiques et culturels

A l'échelle du SCoT, la présence de sites patrimoniaux, édifices et monuments présentant un intérêt architectural et/ou historique apparait relativement diffuse sur l'ensemble du territoire. Si les villes de Troyes, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Aix-en-Othe ou encore Brienne-le-Château concentrent un nombre significatif de monuments historiques (42 pour Troyes, 14 pour Bar-sur-Aube), beaucoup de communes disposent d'une richesse locale, à commencer par leur église. L'Aube est ainsi riche de 370 monuments historiques répartis largement sur le territoire départemental. Outre les édifices religieux, des châteaux, moulins, corps de fermes, pigeonniers, ou lavoirs constituent les éléments courants du patrimoine local.

Le patrimoine culturel et sa répartition géographique à l'échelle du SCoT

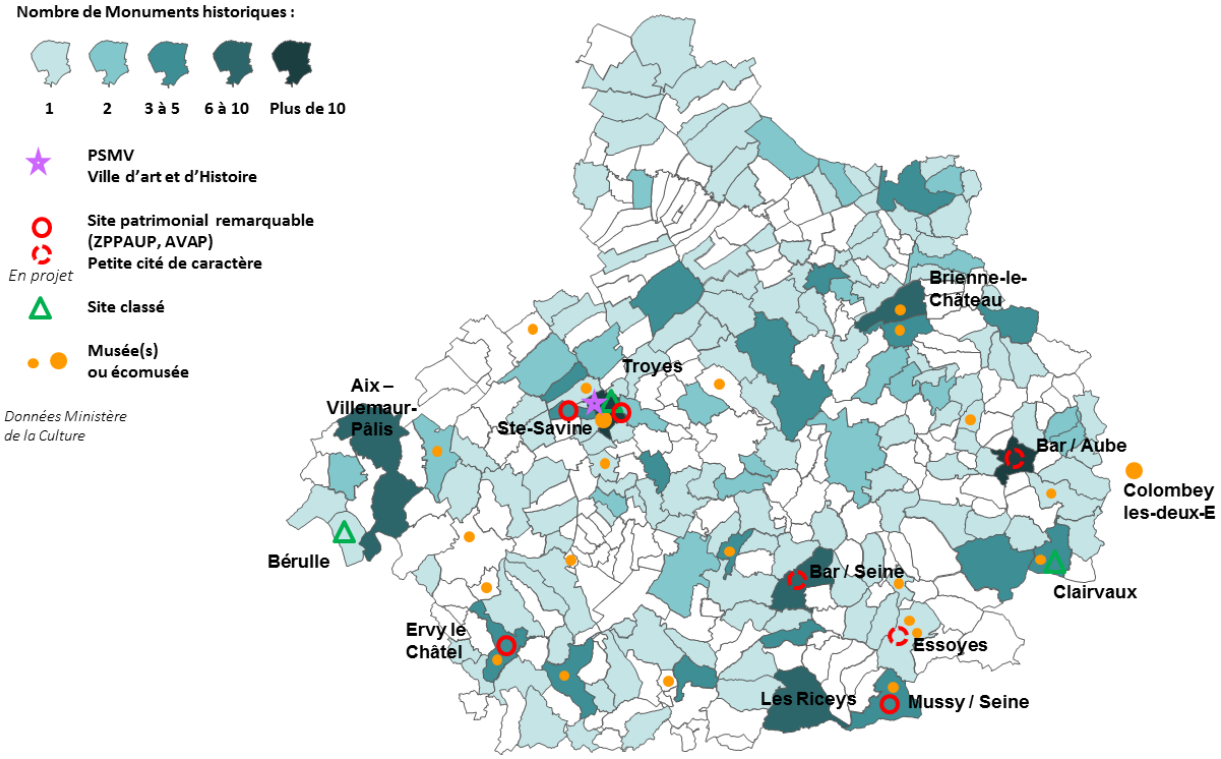

Des sites classés sont également présents sur le territoire du SCoT, sur des ensembles bâtis et naturels remarquables comme le monastère de la Visitation à Troyes, le site de la chapelle Sainte-Reine à Bérulle dans le Pays d'Othe, ou celui de la Fontaine Saint-Bernard dans la forêt communale de Ville-sous-la-Ferté.

Le territoire compte également un nombre important de musées ou d'écomusées répondant à des volontés de valorisation du patrimoine local, qu'il soit lié aux arts (Musée d'Art Moderne à Troyes), à des lieux emblématiques (Musée de l'ancienne Malterie de Champagne à La Chapelle-Saint-Luc), à l'histoire des hommes (Musée Napoléon à Brienne-le-Château, Du côté des Renoir à Essoyes), aux savoir-faire et productions locales (Musée de l'outil et de la pensée ouvrière à Troyes, Musée du cristal à Bayel, Cité du vitrail à Troyes et à Ervy-le-Châtel, Musée du cidre à Eaux-Puiseaux, Musée du fromage à Chaource), à la description de la vie rurale (écomusées, musées de la mémoire paysanne) ou encore aux évènements historiques ayant marqué le territoire (Musée des Templiers Hugues de Payns à Payns, Musée de la Résistance à Mussy-sur-Seine).

Enfin, plusieurs communes se sont engagées dans la reconnaissance de leur patrimoine, à travers des démarches de protection ou de labellisation. La Ville de Troyes a ainsi défini une politique de préservation rapprochée de son cœur historique *via* un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur récemment élargi à l'ensemble du « Bouchon de Champagne », correspondant au périmètre du centre historique datant du Moyen Âge, composé d'un ensemble complet et remarquable de maisons à pans de bois datant pour la plupart du XVI^{e} siècle. Troyes appartient au réseau national des Villes et Pays d'Art et d'Histoire dans le cadre de la politique d'animation de son patrimoine.
L'histoire industrielle de Troyes et de ses faubourgs à travers son patrimoine usinier et bonnetier des XIX^{e} et XX^{e} siècles se traduit également par la protection de ses ensembles urbains les plus significatifs au titre de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager aujourd'hui devenues Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, procédure de valorisation également poursuivie par la commune de Sainte-Savine sur son propre patrimoine industriel.
En dehors de l'agglomération troyenne, plusieurs communes ont été labellisées au titre de la marque « Petite Cité de caractère », réseau qui soutient les communes dans leur politique de sauvegarde, restauration, entretien, et mise en valeur de leur patrimoine. C'est le cas de Mussy-sur-Seine et d'Ervy-le-Châtel, mais également d'Essoyes, de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube actuellement en cours de démarche.

Un tourisme de court-séjour et de cible

Le regard sur l'activité touristique dans les Territoires de l'Aube met en évidence plusieurs typologies de tourismes, ciblées sur des axes forts et identitaires qui reflètent les différentes facettes du territoire :

- Un tourisme culturel et patrimonial, orienté sur la découverte d'un riche réseau d'églises et cathédrale, de musées, de fonds ancien de la médiathèque de Troyes, de Petites Cités de caractère…
- Un tourisme commercial, Troyes étant reconnue comme la capitale européenne des centres de marques et premier pôle de magasins d'usines en France, drainant environ quatre millions de visiteurs par an,

- Un œnotourisme, autour des terroirs et des vins et plus particulièrement du Champagne, en lien avec l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il est à noter que le vignoble champenois est le 2e plus visité de France après celui du bordelais, attirant une clientèle majoritairement étrangère avec un fort pouvoir d'achat ;
- Un tourisme vert et sportif axé sur la découverte des grands lacs, du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, des activités ornithologiques, nautiques, ou de pratique du cyclotourisme à travers le réseau des voies vertes et vélovoies. Sur ce créneau nature, la clientèle étrangère et notamment britannique est très présente, avec en moyenne l'été 65% de Français pour 35% d'étrangers, un public de séniors en juin et septembre, et plus familial en juillet-août.
- Un tourisme industriel, plus discret et plus récent, orienté sur la visite d'entreprises, du centre de stockage de déchets radioactifs de Soulaines-Dhuys, de parcs d'éoliennes…, correspondant à une clientèle de jeunes actifs et familiale.

Fréquentation (nombre de visites) des principaux sites payants et autres sites touristiques du SCoT (2015-2016) :

Centres de marques	4 000 000
Nigloland	600 000
Cathédrale de Troyes	250 000
Eglise Saint-Urbain de Troyes	68 000
Eglise Sainte-Madeleine de Troyes	68 000
Route touristique du Champagne	45 000
Musée Art moderne	31 500
Musée des Beaux-Arts	28 500
Abbaye Clairvaux	24 500
Maison de l'Outil	17 500
Moulin de Dosches	14 500
Espace Faune de la Forêt d'Orient	10 500
Accroland (Rouilly-St-Loup)	10 000
Grimpobranches (Lusigny)	9 000

La lecture des chiffres de fréquentation des principaux sites touristiques du périmètre du SCoT montre un delta important entre le tourisme commercial attirant plusieurs millions de visiteurs répartis entre les centres de marques de Pont-Sainte-Marie et de Saint-Julien-les-Villas, suivi par la locomotive de tourisme de loisirs que représente le parc d'attractions Nigloland à Dolancourt avec 600 000 visiteurs par an et, beaucoup plus loin, les sites culturels et patrimoniaux de Troyes (même si dans leur ensemble musées et édifices religieux de la ville-centre attirent plus de 300 000 visiteurs annuels).

Cette logique est visible également à l'échelle de la Région Grand Est. Parmi les sites payants les plus fréquentés, Nigloland arrive en 3e position après les bateaux-promenades de Strasbourg et le zoo d'Amnéville, et avant le château du Haut Koenigsbourg. L'attrait des sites récréatifs et de loisirs est donc une réalité pour l'ensemble des territoires, et le développement d'activités ludiques comme les accrobranches dans notre département témoigne de cet engouement.

Nombre d'entrées de sites touristiques payants en 2014 (fréquentation > 20 000 visiteurs par commune), Atlas cartographique de la Région Grand Est

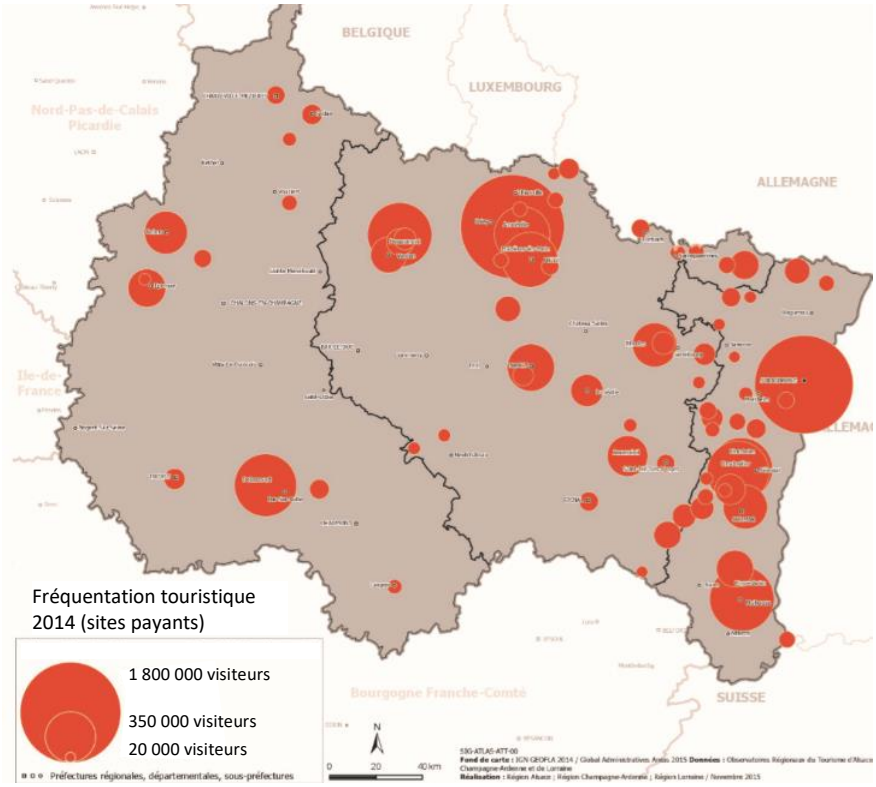

LE TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À CONFORTER

L'analyse du taux d'équipement en structures d'accueil et de l'offre d'hébergement des Territoires de l'Aube à l'échelle plus large de la Région Grand Est met en évidence un décalage certain entre le potentiel touristique en présence et la capacité de réponse du territoire. Fort de ses identités multiples et de sa richesse patrimoniale, le territoire du SCoT dispose pourtant de nombreux atouts pour valoriser son capital d'accueil touristique, dans un contexte où le public est de plus en plus en recherche de valeurs, de terroirs et d'authenticité locale.

Une offre d'hébergement et d'équipement relativement peu dense aujourd'hui

En matière d'hébergement, on constate que l'offre d'hôtellerie se concentre largement sur l'agglomération troyenne, avec une répartition de l'ordre de 60% en périphérie dans des zones à vocation économique et commerciale, et 40% dans le centre de Troyes. Sur le reste du territoire, les structures hôtelières sont présentes en moindre nombre et localisées principalement aux abords du secteur des lacs, du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et du parc d'attraction Nigloland.

Nombre de chambres dans les hôtels (2017)

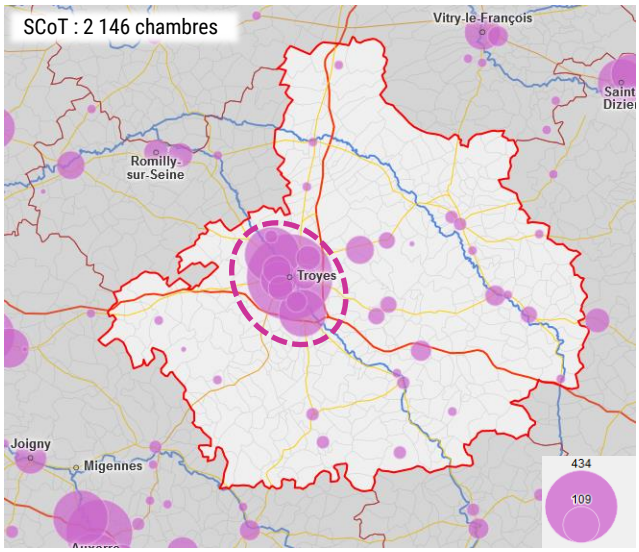

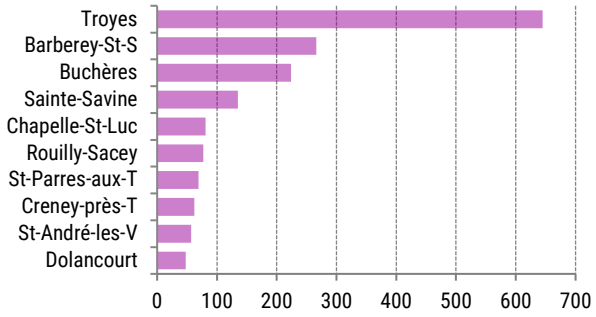

Nombre d'emplacements de camping (2017)

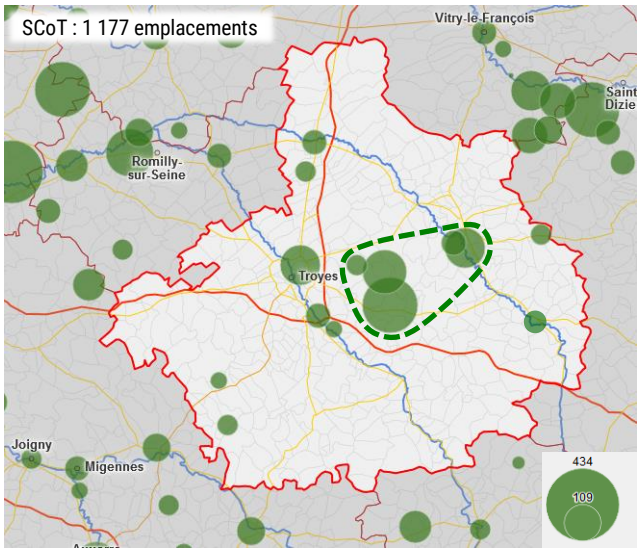

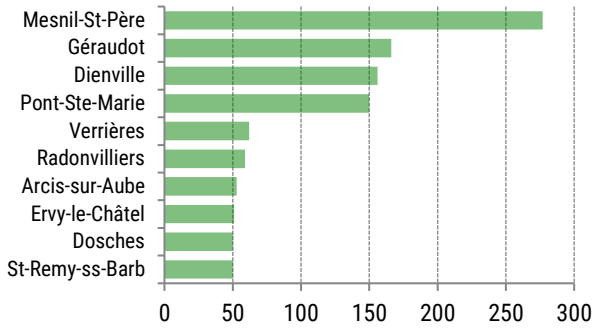

Lits en auberge de jeunesse – centre sportif (2017)

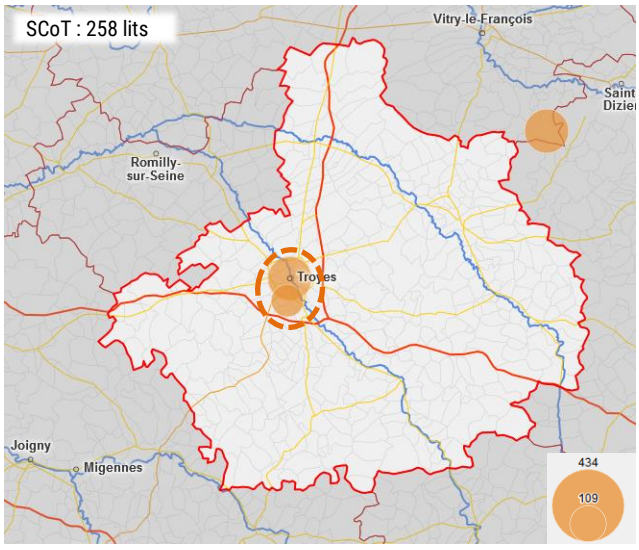

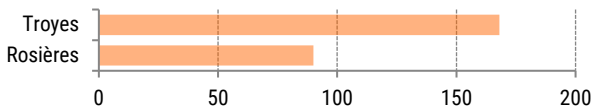

Nombre de résidences secondaires (2017)

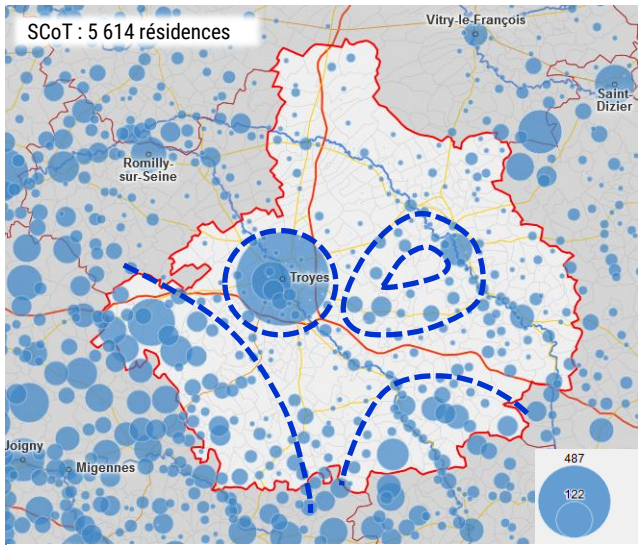

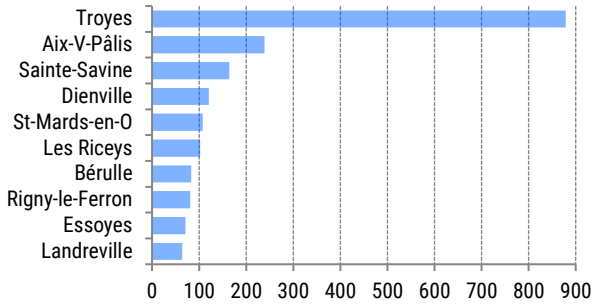

L'hébergement de plein air en camping se retrouve quant à lui essentiellement autour des lacs au cœur du Parc naturel régional, à proximité directe des plages et des bords d'eau (Mesnil-Saint-Père, Géraudot, Dienville). Le camping de Troyes, situé sur la commune de Pont-Sainte-Marie, n'arrive qu'en 4e place en termes de nombre d'emplacements.
Enfin, une offre complémentaire ponctuelle est présente dans l'agglomération troyenne en auberge de jeunesse avec 90 lits à Rosières-près-Troyes et 168 lits au Centre sportif de l'Aube à Troyes.

La structure d'accueil de groupes du Domaine Saint-Georges à Etourvy dans le Chaourçois Val d'Armance peut également être citée, permettant l'hébergement (68 lits) et la restauration dans un cadre patrimonial remarquable, et offrant des activités de découverte du milieu rural.

Le nombre de résidences secondaires montre quant à lui une surreprésentation au sein des territoires reconnus pour leur pittoresque ou la qualité de leurs paysages. On les retrouve en plus grand nombre au cœur de l'agglomération à Troyes et Sainte-Savine, puis dans le Pays d'Othe et le Val d'Armance, enfin dans le Barséquanais le long des vallées de la Seine, de l'Ource et de la Laignes. On note aussi un attrait important pour les bords des lacs et le territoire du Parc, de manière plus diffuse.

Nombre de nuitées dans les hôtels de tourisme[1] en 2014, Atlas cartographique de la Région Grand Est

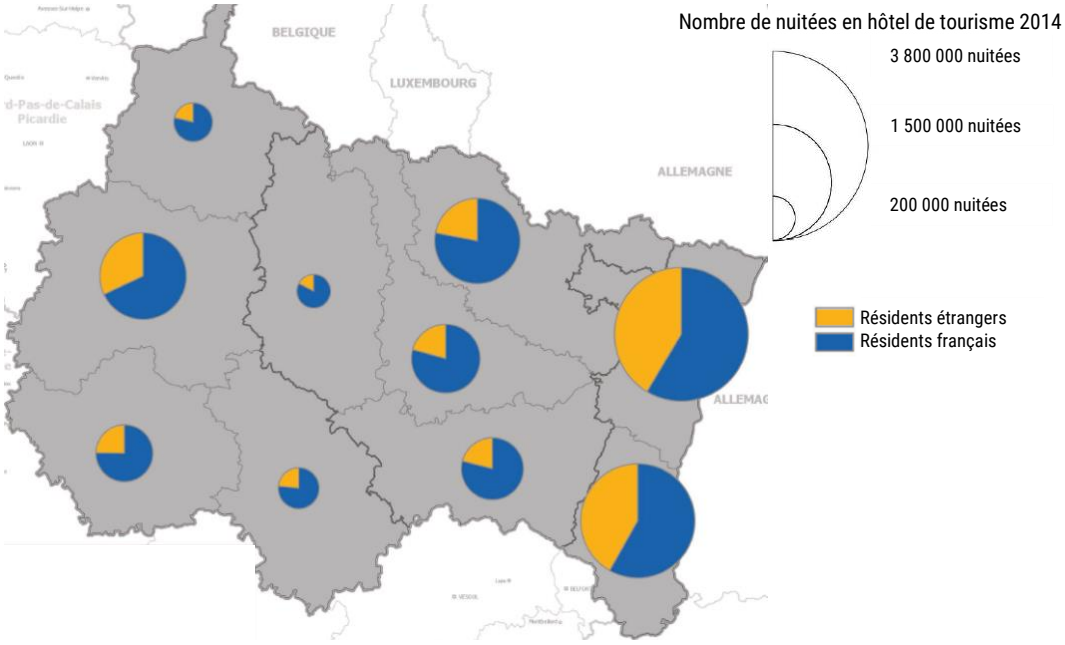

Si l'offre d'hébergement semble s'inscrire en cohérence avec les attraits et potentiels locaux de découverte touristique, elle apparait néanmoins encore peu développée sur certains territoires comme la Plaine d'Arcis.
L'accueil de nuitées reste assez faible en comparaison du département limitrophe de la Marne par exemple, l'Aube ne concentrant que 5% des nuitées de la Région Grand Est durant l'été 2017, dont 37% de résidents étrangers (moyenne basse).

Dans l'ensemble, la clientèle touristique du département de l'Aube est plutôt une clientèle de court-séjour, qui organise sa venue sur le territoire autour d'une thématique de découverte. Les stratégies touristiques développées par les acteurs du tourisme visent aujourd'hui à valoriser les passerelles entre ces différents tourismes, afin de favoriser un allongement de la durée du séjour et valoriser la complémentarité de l'offre. La création d'évènementiels

[1] « Hôtel de tourisme » : établissement comptant au moins 5 chambres et recevant une clientèle de passage.

annuels autour d'un patrimoine (statuaire du XVIe, art du vitrail, œuvre et vie de la famille Renoir, richesse archéologique…), le soutien aux festivals bénéficiant d'une renommée nationale (Route du Champagne en fête, Nuits de Champagne, Salon du livre et de la jeunesse…) ou la promotion de marques territoriales (« Troyes la Champagne ») vont dans ce sens.

Des identités territoriales et touristiques à fédérer

Les Territoires de l'Aube présentent dans ce contexte des points forts en matière de tourisme à identifier, valoriser, faire connaitre et fédérer. Ainsi, le travail de promotion des grandes régions touristiques à l'œuvre sur nos territoires peut prendre appui sur de nombreux atouts à l'heure où le « slow tourisme » prend une dimension croissante. Orienté sur l'accès à la nature, le retour aux valeurs d'authenticité et d'humanité, ce type de tourisme met en avant les savoir-faire traditionnels, le patrimoine gastronomique, la préservation des identités… Particulièrement adapté aux territoires ruraux, il participe de la redynamisation de l'économie locale à partir d'une offre de qualité, et développe une approche durable du tourisme.

Une lecture renouvelée des identités territoriales composant le périmètre du SCoT peut ainsi être proposée, dans une logique de dialogue afin que les différents tourismes se rencontrent et se répondent à l'échelle du territoire :

- Le secteur des grands lacs et le label Parc naturel régional offrent un riche potentiel de découverte autour de la nature, de la biodiversité, du patrimoine végétal et fruitier, de la présence animalière, des activités nautiques et aquatiques (baignade, voile, ski nautique, paddle, pêche…), de l'éducation à l'environnement, des paysages de Champagne humide… ;
- La Côte des Bar ouvre son univers de terroirs, de cépages et de caractère au développement de l'œnotourisme, autour du Champagne et de son prestige, de la gastronomie, du pittoresque de ses villages vignerons et de ses paysages de vallées et de coteaux, mis en lumière par la route touristique du Champagne ;
- Le Pays d'Othe et d'Armance se découvre de manière plus intimiste, à travers ses reliefs en douceur et ses villages nichés, ses couleurs ocrées, la qualité d'un cadre de vie apaisé à proximité de la grande région parisienne, son potentiel d'accueil (parc de résidences secondaires) et sa gastronomie de terroir (pomme, cidre, formages) ;
- La Plaine d'Arcis se positionne progressivement sur la valorisation de son identité liée à la craie, à travers ses grands paysages de plaine ouverte, ses constructions traditionnelles, églises et châteaux, ses villages « oasis » et linéaires de vallées, la notoriété de personnalités locales comme Danton…
- Tandis que le Val d'Aube fait le lien avec l'histoire des Cisterciens à Clairvaux et les savoir-faire des cristalleries de Bayel, le Val de Seine apparait véritablement comme un trait d'union entre toutes ces identités, favorisant les connexions et les parcours dans un cadre paysager intimiste, les circulations douces, les activités liées à la rivière (canoë-kayak, pêche, baignade…), ouvrant aussi le potentiel d'un tourisme fluvial…
- Enfin, porte d'entrée sur la Côte d'Or et la Haute-Marne, le futur Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne entre en résonance avec les richesses environnementales et écologiques du cœur des Territoires de l'Aube.

Tourisme et patrimoine

Tourisme culturel

- Pôles ou sites de grand intérêt
- Pôles d'intérêt ou à développer

Tourisme sportif et de loisirs

- Accrobranche, base nautique,
- Parc d'attraction

Tourisme commercial

- Centres de marques

Grandes régions touristiques

- **Les Grands Lacs** : Découverte nature, sports et loisirs de plein air.
- **Côte des Bar**: Œnotourisme, paysages du champagne UNESCO, villages vignerons.
- **Othe – Val d'Armance** : Pittoresque des paysages et des villages, gastronomie, quiétude aux portes de Paris
- **Val de Seine** : Un trait d'union, intimité des paysages, activités aquatiques (vers un tourisme fluvial ?)
- **Parc National** : Vers un futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
- **Plaine d'Arcis:** Un positionnement à fédérer autour des patrimoines de la craie ?

3. Les communications : desserte numérique et mobilité dans les territoires

LA NECESSAIRE ADAPTATION DES RESEAUX AUX USAGES REELS ET AUX NOUVEAUX BESOINS

Les changements de paradigme socio-économiques en cours – retour de la proximité, respect de la saisonnalité, exigence de qualité, développement du commerce en ligne – laissent à penser de profondes mutations pour le monde du travail. Ces nouveaux comportements d'achat, de modes de vie et de travailler semblent pouvoir contribuer à la réduction des émissions de GES, produites en premier lieu par les transports. Accompagnant ces changements, une nouvelle géographie résidentielle et commerciale se fait jour, moins consommatrice de foncier naturel et agricole que par le passé.

Les politiques régionales et départementales de couverture du territoire en haut-débit : une action en cours

Le lien entre communications électroniques et urbanisme se fait de plus en plus étroit : le numérique devient un véritable outil au service des territoires. Qu'il s'agisse de dynamiser et animer l'économie et le commerce local, ou de proposer et assurer un ensemble de services utiles aux différentes générations présentes dans le SCoT, le numérique fait partie intégrante des réflexions des politiques publiques et devient un levier d'action prioritaire du développement territorial.

Ce que dit l'Etat : obligation de traiter des communications électroniques dans les documents d'urbanisme

Surnommée « troisième révolution industrielle »[2], l'émergence puis le développement rapide des nouvelles technologies numériques a chamboulé en premier lieu le monde du travail. Un ensemble de nouveaux services numériques sont apparus peu à peu, à travers l'éducation, la santé, les loisirs ou le tourisme, qui représentent désormais plus de 5% du PIB de la France[3]. De nouvelles pratiques professionnelles ont émergé, parmi lesquelles la dématérialisation de documents, le partage de données par des serveurs à distance, le télétravail ou plus récemment la télémédecine qui permettrait un meilleur accès aux soins[4]. Cela peut aussi passer par un soutien à la création d'Espaces Publics Numériques[5] et d'espaces de coworking, tel que le préconise le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), afin que chacun puisse avoir accès à un accompagnement dans ses démarches numériques quotidiennes.

[2] Expression popularisée par Jeremy Rifkin, essayiste et économiste américain.
[3] Selon l'étude *Digital Dividends* publiée par la Banque Mondiale en janvier 2016.
[4] 5 actes de télémédecine sont à ce jour reconnus : la téléconsultation, la télé-expertise, la télésurveillance, la téléassistance médicale et la régulation médicale.
[5] Espaces Publics Numériques : lieux référents de la formation aux usages numériques.

Modes de vie : 70% des enfants nés en 2000 exerceront un métier qui n'existe pas encore ou qui aura été profondément transformé

Localement, un espace de coworking situé à Aix-en-Othe a ainsi pu bénéficier du soutien financier du Département dans le cadre du programme de soutien aux « projets structurants des territoires ». Aux Hôpitaux Champagne Sud (HCS), regroupement des hôpitaux du Département de l'Aube et du Sézannais, les nouvelles technologies sont en plein essor, avec l'utilisation de robots dans plusieurs EHPAD ou la création d'un portail internet sécurisé qui permet l'échange de données entre l'hôpital et le réseau de soins en ville, appelé MyGHT (« mon groupement hospitalier de territoire »), accessible sur smartphone.

Le télétravail, de plus en plus prisé, est un phénomène encore trop récent pour pouvoir en analyser les retombées économiques et les impacts environnementaux réels pour les territoires. Néanmoins, il est régulièrement fait état de ses possibles vertus pour le développement de ces derniers. D'abord, le télétravail contribuerait à redistribuer géographiquement les emplois sur l'ensemble du territoire national, réduisant les inégalités socio-spatiales d'une part, et permettant un meilleur équilibre des richesses économiques d'autre part (fiscalité locale, dépenses faites autant dans son village que dans la ville de l'emploi…). Ensuite, les actifs s'impliqueraient davantage dans la vie sociale locale, dans les réseaux associatifs, et disposeraient de plus de temps pour s'occuper des loisirs et enfants, ce qui leur assurerait un meilleur équilibre de vie[6] tout en contribuant à la (sur)vie de village. Enfin, télétravailler reviendrait à éviter de nombreux trajets en transports, ce qui participerait à la réduction des émissions de GES.

Modes de vie : 16,7% des Français télétravaillent plus d'une journée par semaine (2016)

Jusqu'à présent laissé au bon vouloir des opérateurs privés de téléphonie (Orange, Bouygues Telecom…) qui investissent prioritairement dans les zones rentables donc denses, le déploiement de la fibre est réinvesti localement par les pouvoirs publics depuis 2013 pour les zones les plus rurales et isolées. Cette prise de relais s'est effectuée en différentes phases successives :

1- Le Conseil départemental de l'Aube a d'abord validé en mai 2013 un Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), s'engageant dans un plan « Très haut débit pour tous ».
2- Une première phase de travaux en 2014-2016 a permis de raccorder 80 communes du Département.
3- Une deuxième phase de travaux en 2017 a raccordé 150 communes supplémentaires par la technique du fibrage de sous-répartiteurs[7], dans la logique du « moins bien doté premier servi ».

[6] Les bienfaits ressentis se situeraient tant du côté du salarié que de l'employeur : baisse de 5,5 jours par an d'arrêts maladie ; augmentation du temps de travail de 2,5 % ; augmentation de la productivité de 22 % ; réduction de 40 min du temps moyen de trajet domicile-travail ; augmentation de 45 min du temps moyen de sommeil des salariés ; économies de carburant ou de garde d'enfant (on parle de « 13e mois du télétravail »).
[7] Fibrage de sous-répartiteur : technologie consistant à remplacer le câble en cuivre par de la fibre optique, entre le central téléphonique (aussi appelé nœud de raccordement ou NRA) et le sous-répartiteur (ou sous-commutateur local).

Ce que dit l'Etat :
En 2018 sur le périmètre du SCoT, 27 communes étaient en zone blanche, qui bénéficieront du programme national « zones blanches centres-bourgs » (objectif 2020).

4- Une troisième phase commence en 2018 pour 5 années, avec un partenariat Région (SRDEII) / Département/ intercommunalité, pour déployer la « fibre optique jusqu'à la maison » (Fiber To The Home : FTTH[8]), permettant à la fois un accès pour tous depuis le foyer et une montée en débit générale. Démarche pilotée par les Régions, les deux premières années de travaux sont consacrées au déploiement de la fibre au sein des communes identifiées comme prioritaires par chaque Département (une centaine de communes concernées pour l'Aube).

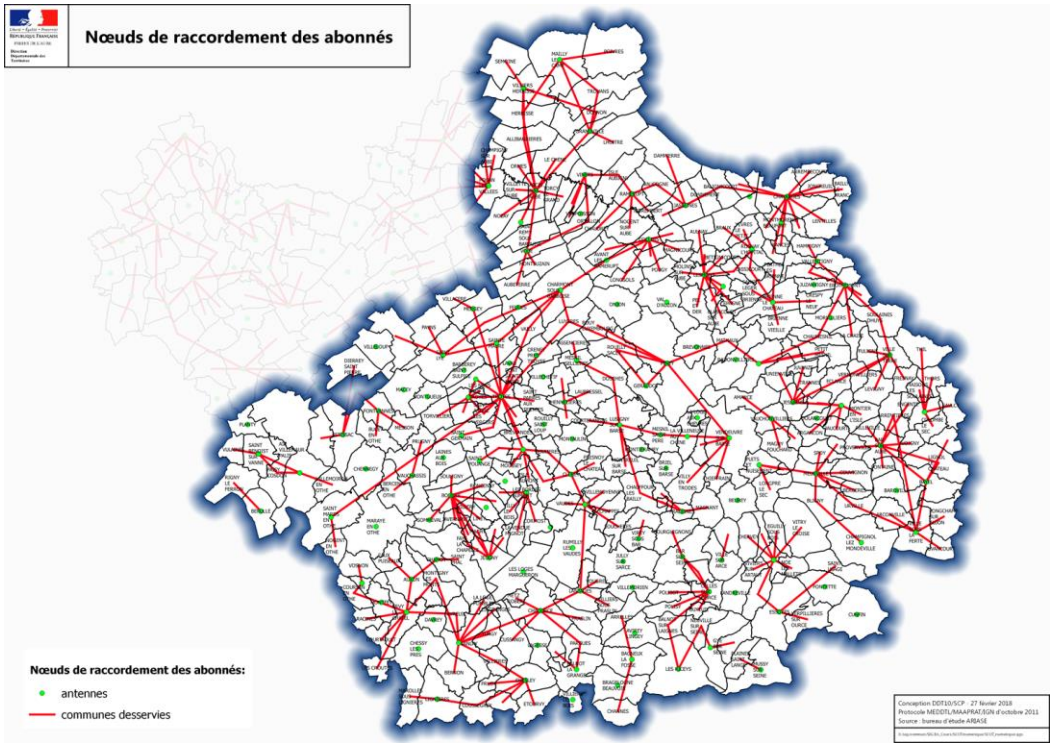

Le déploiement de la fibre optique est intéressant à observer en ceci qu'il est susceptible de renverser une réalité jusque-là implacable : un territoire rural, non ou mal desservi par les transports était perçu comme en perte de vitesse, isolé et peu attractif notamment pour les entreprises. Avec le développement des communications électroniques, la notion de distance kilométrique devient totalement abstraite, « gommant » les frontières physiques. Or, la qualité des services de télécommunications constitue le troisième critère d'implantation d'une entreprise après des considérations de coûts et de localisation. En cela, le taux de logements et locaux professionnels raccordés au très haut débit dans le département de l'Aube en 2017 paraît nettement insuffisant (36,2%).

Ce que dit l'Etat :
L'accès à internet est indispensable pour les entreprises, les services publics et tous les citoyens. Mais il ne suffit pas d'avoir internet pour être connecté : le débit joue un rôle essentiel.

[8] Un réseau FTTH est un réseau de télécommunications physique qui permet notamment l'accès à Internet à Très Haut Débit et dans lequel la fibre optique se termine au domicile de l'abonné. L'accès à Internet est considéré à « Très Haut Débit » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Logements et locaux professionnels ayant accès au Très Haut Débit (plus de 30 Mbit/s) fin mars 2017 (%), source Observatoire France THD

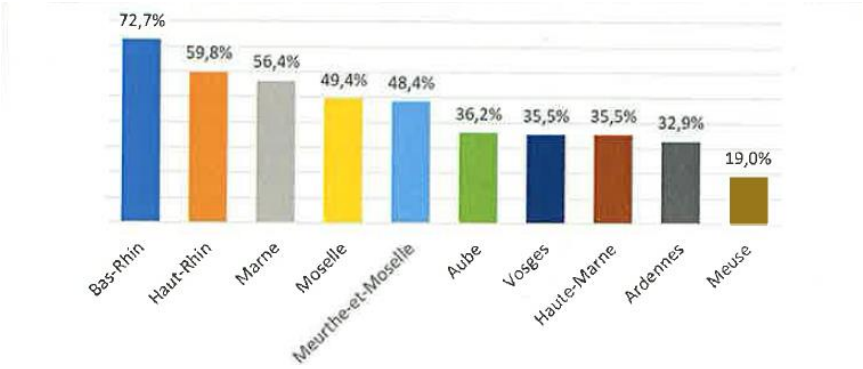

Sans le relais du secteur public, les secteurs les moins denses – périurbains et ruraux, soit 4 929 communes en Grand Est – seraient restés à l'écart du développement numérique et donc du développement économique. Les cartes sont ainsi rebattues de manière plus égale, tout territoire redevenant ainsi potentiellement attractif. Il peut même être estimé que les territoires qui l'étaient le moins auparavant (parce que trop isolés, inaccessibles), seront ceux qui le seront le plus demain (parce que plus calmes, sécurisés, peu onéreux, qualitatifs).

Ainsi, les enjeux de préservation du cadre de vie, de qualité de vie et de dynamique locale mais aussi d'accessibilité seront probablement les clés de l'attractivité des territoires demain. C'est ainsi que certains sièges sociaux d'entreprises auparavant basés sur Paris n'hésitent pas désormais à se délocaliser en province où, outre une économie de coûts de foncier et de loyer non négligeables, ils profitent d'une connexion égale et de meilleures conditions de travail. Le numérique, s'il ne garantit pas à lui seul le développement local et l'attractivité d'un lieu, en est un prérequis indispensable.

Des infrastructures de transport routier favorables à la desserte du territoire du SCoT, mais un défaut de liaison efficace sur le plan ferré

En termes de réseaux de transport et de mobilité, la question des dessertes et de l'organisation des liaisons, que ce soit interne au périmètre du SCoT ou à une échelle élargie avec les espaces voisins, est déterminante pour le fonctionnement et l'attractivité du territoire.

Sur le plan routier, le territoire du SCoT bénéficie d'un positionnement intéressant au croisement de deux axes autoroutiers, celui de l'A5 d'est en ouest et celui de l'A26 vers le nord. La présence de plusieurs diffuseurs à l'échelle du périmètre assure en outre une bonne accessibilité au réseau autoroutier. La desserte routière est également bien développée avec un réseau assez dense de voiries départementales assurant le maillage des territoires de l'Aube et convergeant vers le pôle de l'agglomération troyenne, dont la rocade de contournement joue un rôle structurant dans la diffusion des flux. Le trafic est toutefois important sur certains axes, c'est notamment le cas de la RD619 ou de la RN77 qui supportent plus de 10 000 véhicules par jour sur certains tronçons.

Structuration routière du SCoT et infrastructures

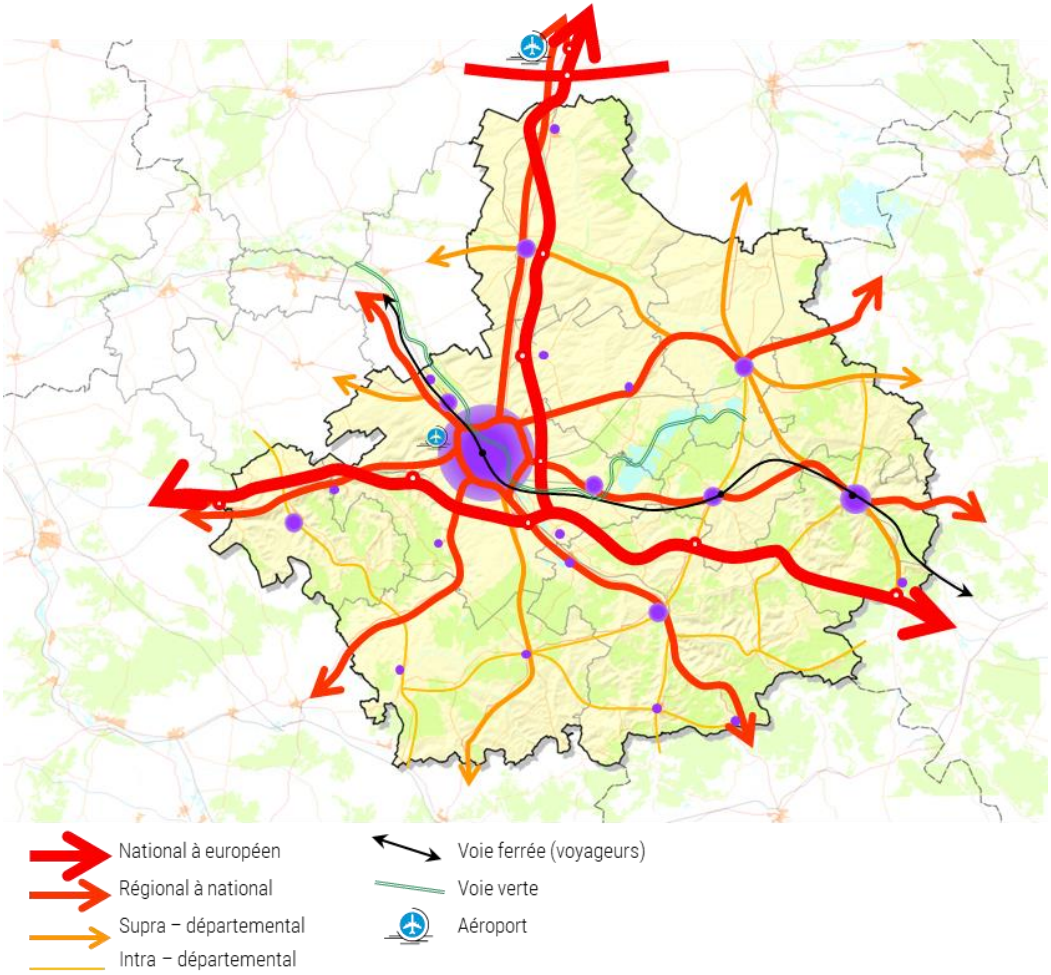

Des estimations montrent que le transport routier progresse et que les besoins en transports de marchandises continueront de croître jusqu'en 2030. Le report des trafics routiers vers les modes ferroviaire et fluvial, et de nouvelles formes d'organisation de la distribution sont les éléments d'une économie des transports plus respectueuse de l'environnement.

Ce que dit l'Etat : Les besoins en transports de marchandises continueront de croître jusqu'en 2030.

Sur le plan ferré, le territoire du SCoT est en revanche moins bien desservi. La ligne Paris-Mulhouse, qui traverse le territoire d'est en ouest et permet de rejoindre la capitale en 1h30 environ, mais dont le fonctionnement a été pendant de nombreuses années fréquemment perturbé, est en cours d'amélioration avec l'engagement du projet d'électrification entre Gretz et Troyes pour une mise en service à l'horizon 2022. Trois gares sont présentes sur le périmètre du SCoT, Troyes, Vendeuvre-sur-Barse et Bar-sur-Aube, faisant l'objet d'actions de valorisation récentes pour les intégrer davantage à leurs contextes urbains et les rendre plus attractives. Sur le plan nord-sud, on note l'absence de liaisons directes, ainsi que vers le reste de la région Grand Est. Ainsi, pour se rendre à Châlons-en-Champagne ou Reims, la route reste encore le mode de déplacement privilégié par les habitants du territoire, en dépit de la desserte possible en car via la ligne TransChampagneArdenne.

De même, les connexions avec les pôles d'attraction régionaux de Nancy, Metz ou Strasbourg impliquent le passage par Paris Est ou par la gare de Reims-Bezannes pour utiliser la ligne TGV Est. Récemment néanmoins, des liaisons directes par voie ferrée ont été mises en place de Troyes vers Dijon, améliorant ainsi les connexions vers le sud et la Bourgogne. Il est à noter que les territoires du sud du périmètre du SCoT comme le Chaourçois et le Val d'Armance bénéficient de la proximité des gares de Saint-Florentin et Laroche-Migennes, permettant également de rejoindre Paris en 1h35 environ, mais non desservies par le TGV.

Ce que dit l'Etat :
Le SCoT compte 37 zones d'activités économiques, en service ou en projet, desservies par le réseau ferré ou pouvant l'être.

Le territoire du SCoT compte deux aires logistiques d'importance desservies par le fer autour de l'agglomération troyenne. Enfin, plusieurs plateformes logistiques financées dans le cadre des contrats de projet État/Région sont situées à proximité : l'aéroport de Vatry (aérien, routier, ferroviaire), le port de Nogent-sur-Seine (fluvial, routier et à terme ferroviaire), et la plateforme de Culmont-Chalindrey (ferroviaire et routier).

Sur les trente-sept zones d'activités économiques, en service ou en projet, potentiellement desservies par le réseau ferré, huit zones sont déjà branchées fer dont cinq proposent un total de vingt-trois hectares de surfaces disponibles. On dénombre également vingt-six zones d'activités potentiellement embranchables dont quinze offrent un total de trois cents hectares de surfaces disponibles. Il existe donc un potentiel de développement non-négligeable pour des activités nécessitant le transport de marchandises par voie ferrée.

Un programme de pérennisation des lignes de fret portant sur la période 2016-2019 a été engagé pour rénover huit lignes jugées prioritaires, dont deux concernent le périmètre du SCoT. Il s'agit des lignes Coolus-Charmont-Luyères, et Troyes-Vitry-le-François.
Par ailleurs, plusieurs études confirment la réalité d'un fort potentiel de report modal de la route vers le ferroviaire. La condition sine qua non repose sur la pertinence d'une offre multimodale de transport, combinant ferroviaire, fluvial et routier.

VERS LA DIVERSIFICATION DES SOLUTIONS DE MOBILITE : DES REPONSES DIFFERENTES ENTRE URBAIN ET RURAL

La dynamique des déplacements sur le territoire du SCoT et avec les territoires voisins peut être analysée au travers de l'étude des flux de déplacements domicile-travail (données INSEE) qui, s'ils ne représentent que 30% environ de l'ensemble des déplacements, sont déterminants pour les autres trajets (liés aux achats, aux loisirs, etc.).

Des flux de déplacements principalement internes au territoire du SCoT répondant aux logiques domicile-travail

Ainsi, le premier constat est celui d'une grande majorité de déplacements internes au périmètre du SCoT, puisque 88 678 personnes résident et travaillent dans le territoire en 2014, soit 91% du total des navetteurs. Ceci traduit l'importance des pôles d'emploi du territoire, attractifs en premier lieu pour la population locale, et la réalité des bassins d'emploi de proximité comme le territoire de la Côte des Bar. En parallèle, 8 339 habitants du SCoT vont travailler à l'extérieur, soit dans le reste du département de l'Aube (secteurs de Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine), soit en Ile-de-France, soit dans les autres pôles d'emploi situés à proximité (plus de 200 actifs se rendent à Reims, Saint-Florentin, Tonnerre ou encore Chaumont). Il peut être souligné que les flux avec l'Ile-de-France sont surtout importants dans le sens des sorties, avec 1 796 habitants du SCoT allant travailler quotidiennement en région parisienne (dont 738 à Paris), alors que les navetteurs en provenance de l'Ile-de-France sont trois fois moins nombreux (549 personnes venant travailler dans le SCoT).

Déplacements domicile-travail dans et hors SCoT en 2014 (source : INSEE RP 2014 – flux supérieurs à 100 individus)

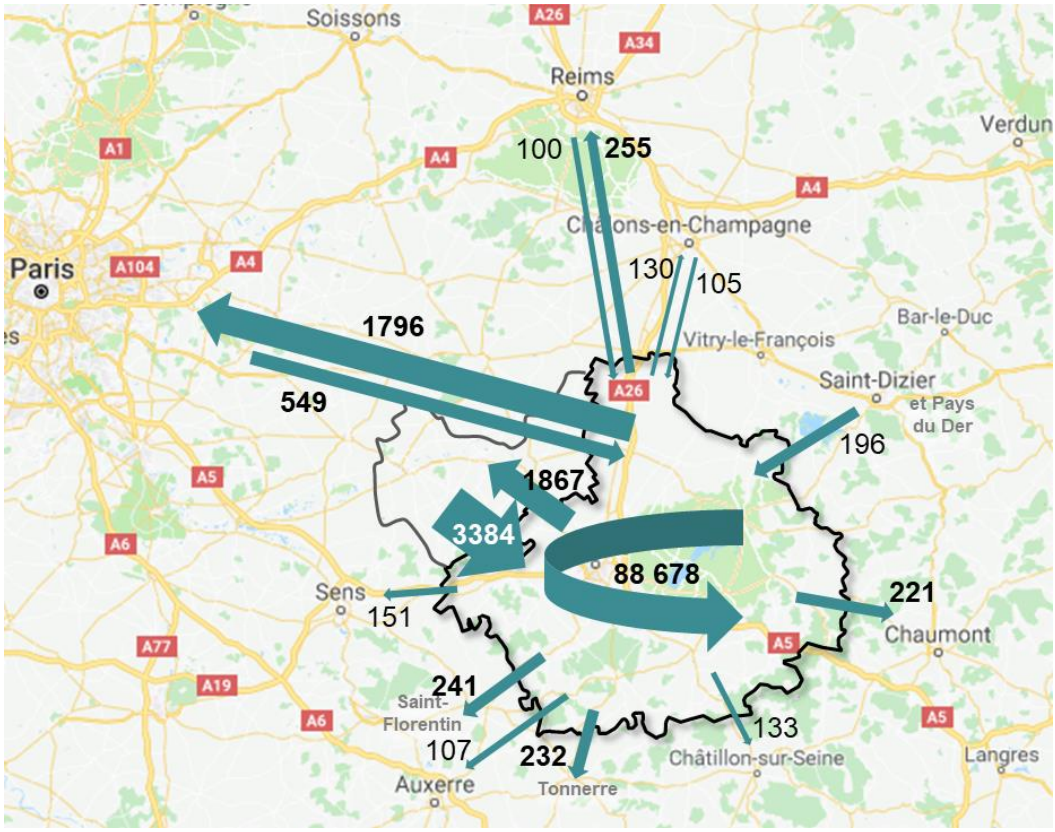

Au sein du périmètre du SCoT, le pôle d'emploi de l'agglomération troyenne constitue le principal bassin de navetteurs en volume. A l'échelle de Troyes Champagne Métropole, 88% des actifs qui travaillent dans la communauté d'agglomération y habitent également, ce qui témoigne de la cohérence du périmètre communautaire en termes de bassin d'emploi. Les cadres qui habitent en dehors de Troyes Champagne Métropole mais qui viennent y travailler sont originaires principalement des communes suivantes : Paris, Aix-Villemaur-Pâlis,

Charmont-sous-Barbuise, Mesnil-Sellières, Piney – ce qui rend compte de l'importance des échanges avec la région parisienne, et localement du phénomène périurbain notamment avec la zone d'influence de l'agglomération sur le territoire de la communauté de communes Forêts Lacs Terres en Champagne. Les cadres qui habitent Troyes Champagne Métropole et qui vont travailler ailleurs, rejoignent quant à eux principalement les pôles d'emploi de Paris (12% d'entre eux), de Romilly-sur-Seine et Nogent-sur-Seine (13% pour les deux regroupés), puis de Reims.

Dans l'Aube, avec la périurbanisation, les actifs s'éloignent de leur lieu de travail, des équipements et des principaux services. En 2014, parmi les 117 439 actifs occupés résidant dans le département, 80 388 quittaient leur commune de résidence pour se rendre au travail, soit 68,5% d'entre eux. Les actifs aubois sont ainsi davantage mobiles que ceux de France métropolitaine (65,8%).

Ce que dit l'Etat : Les actifs aubois sont davantage mobiles que ceux de France métropolitaine (65,8%).

Dans la région troyenne, l'offre d'emploi est très concentrée et elle oblige 80 % des résidents actifs (46 952 personnes) de la Confluence de Troyes à se déplacer dans seulement huit communes pour se rendre à leur travail : Troyes, La Chapelle-Saint-Luc, Pont-Sainte-Marie, Rosières-près-Troyes, Sainte-Savine, Saint-André-les-Vergers, Saint-Julien-les-Villas et Saint-Parres-aux-Tertres.

En revanche, l'activité liée au travail de la vigne et à l'artisanat dans la Côte des Bar permet une répartition homogène des emplois « sur place » dans ce sous-territoire, où 80 % des actifs résidents (7 600 personnes) se déplacent pour travailler dans vingt-sept communes.

Part de la population employée travaillant hors de sa commune de résidence 2014

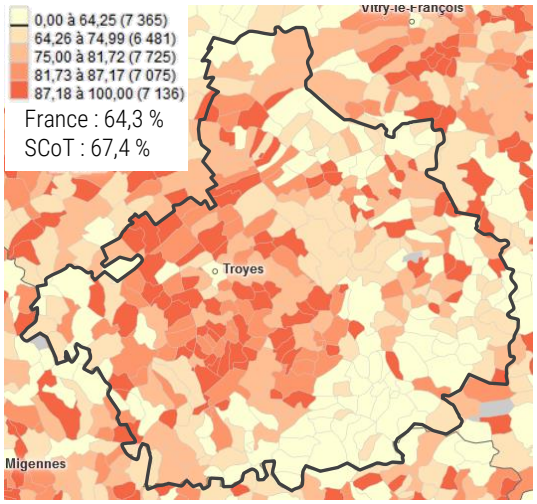

Part de la population employée travaillant sur sa commune de résidence 2014

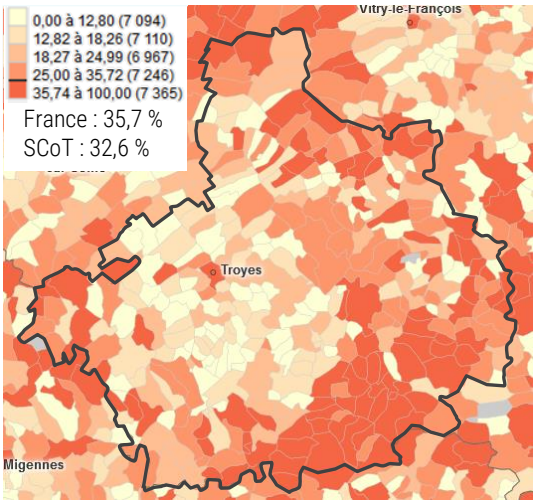

Concernant les temps de trajet, ceux-ci sont dans l'ensemble inférieurs au seuil de la demi-heure considéré souvent comme la limite acceptable pour rejoindre son lieu de travail depuis son domicile. En effet, si l'on superpose la carte du zonage en aires urbaines et les isochrones relatifs aux temps de parcours, le temps de trajet maximum pour les actifs travaillant dans le pôle de l'agglomération troyenne et résidant dans les couronnes périurbaines les plus éloignées est de 35 à 40 minutes.

La longueur des déplacements a augmenté de 10% entre 1994 et 2008 en France.

Pour rappel, l'aire urbaine de Troyes est passée de 120 communes en 1999 à 149 communes en 2010, dans lesquelles au moins 40% des actifs résidents ayant un emploi travaillent dans le pôle urbain ou dans une commune fortement attirée par celui-ci. Toutefois, malgré l'extension de l'aire d'attractivité du pôle d'emploi troyen et l'allongement des distances, le temps de parcours quotidien reste acceptable pour une grande majorité d'actifs.
En outre, l'accès aux autres pôles d'emploi du SCoT ou des départements limitrophes se fait au maximum à 20-25 minutes pour les communes entrant dans leur aire d'attractivité.

Zonages en aires urbaines (INSEE 2010) et temps de parcours (isochrones)

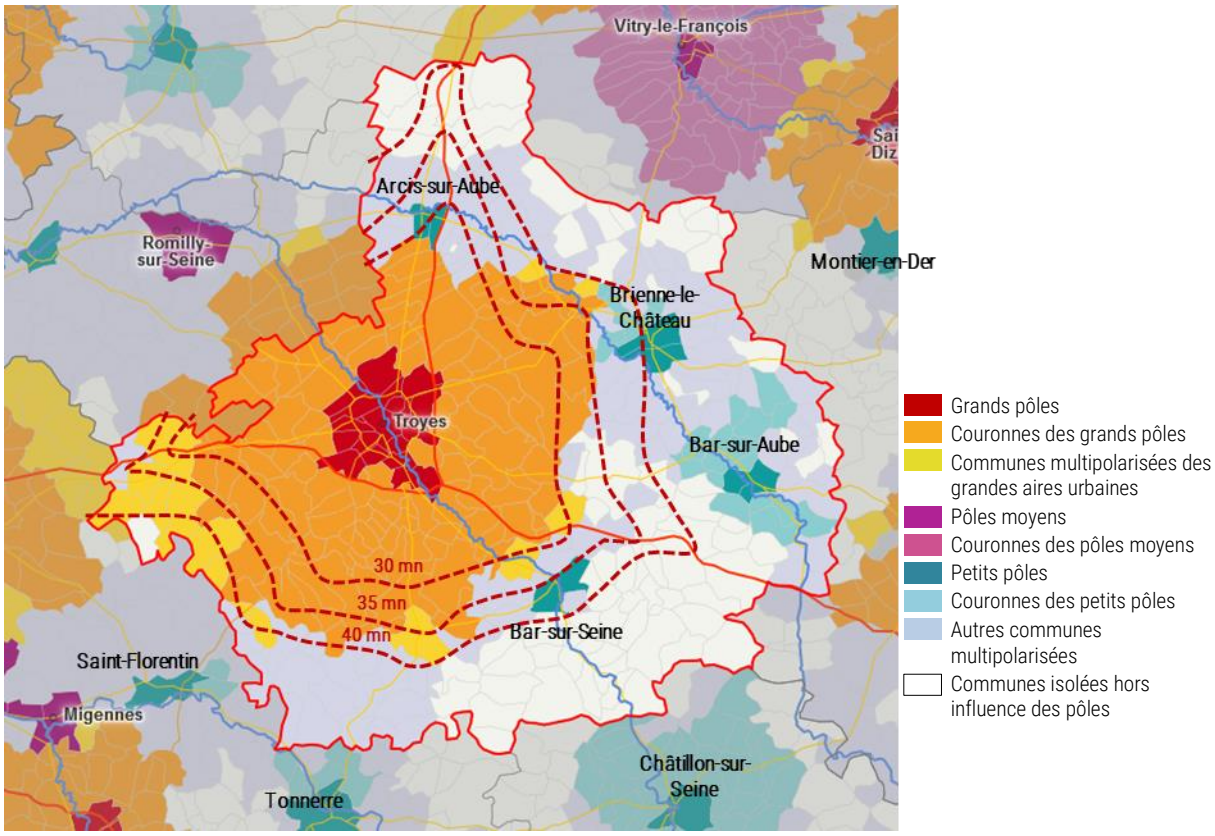

Une motorisation toujours plus grande des ménages mais de nouveaux modes de déplacement en expérimentation

En ce qui concerne les modes de transport, les données sur les déplacements domicile-travail mettent en évidence une quasi exclusivité de l'usage de la voiture avec un taux d'utilisation de près de 80% en moyenne et de plus de 90% en couronne périurbaine de Troyes, largement supérieur à la moyenne nationale (70%). Le taux de motorisation des ménages est par conséquent important (60% des ménages en couronne périurbaines de Troyes disposant de 2 voitures ou plus, contre 35% en moyenne dans le SCoT) et s'accroit (+5% d'augmentation depuis 2009).
Cet état de fait est notamment dû à la faiblesse de l'offre de transports collectifs sur le territoire, qui induit une mobilité « subie » pour la majeure partie de la population, notamment en zone rurale où les lignes de car départementales restent peu adaptées, en termes de fréquence et d'horaire, aux besoins des actifs.

Part des ménages possédant au moins deux voitures en 2014

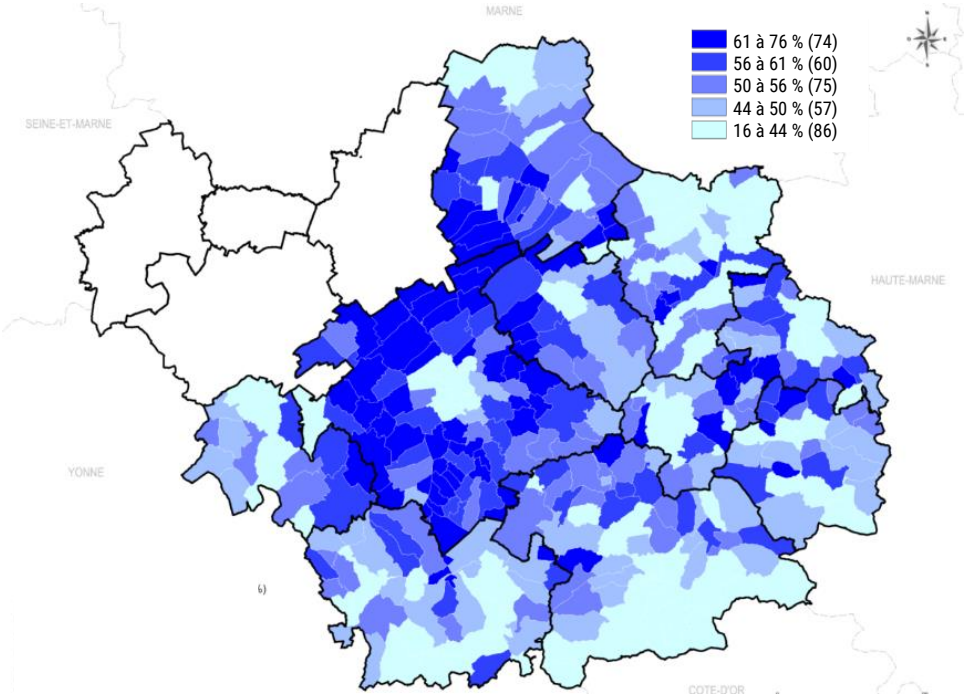

Quant aux modes actifs (vélo, à pied), ils sont privilégiés en proche agglomération troyenne et dans les petites villes, ainsi que dans le Barrois et les territoires agricoles où les distances domicile-travail sont plus réduites.

Mode de transport domicile-travail (%)

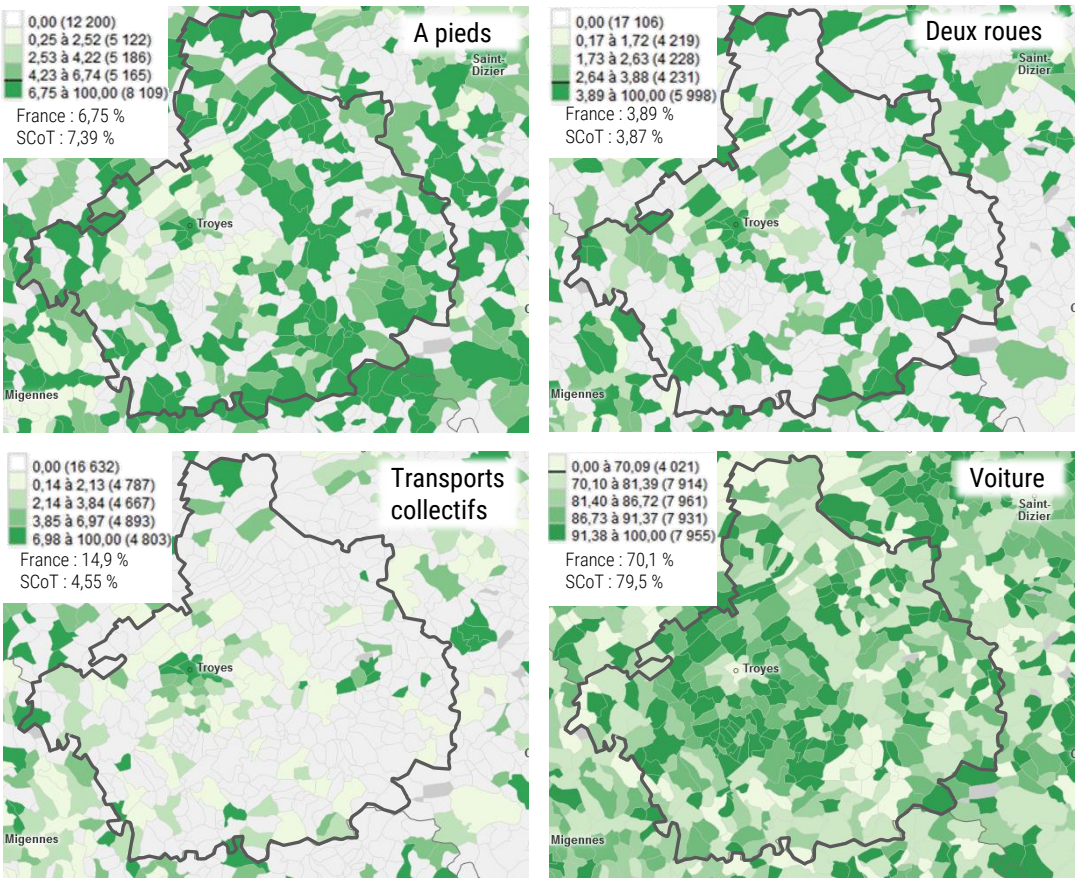

Ce que dit l'Etat : Les actifs aubois utilisent davantage leur véhicule que la moyenne nationale.

L'offre de transports en commun au sein du SCoT est principalement concentrée sur l'agglomération troyenne. Son taux d'utilisation est donc très inégal selon les espaces. Si en ville les transports urbains offrent une alternative à la voiture, dans les espaces périurbains et ruraux de faibles densités, ce service est plus difficile à mettre en œuvre. Certaines communes rurales ne sont d'ailleurs pas du tout desservies, ou à des horaires inadaptés.

On note d'ailleurs que 79,3 % des actifs aubois utilisent une voiture, un camion ou une fourgonnette pour se rendre au travail, soit une proportion d'environ dix points supérieure à la moyenne des actifs de France métropolitaine (69,9 %). Les actifs qui recourent le plus fortement à l'automobile résident dans les couronnes périurbaines ou dans les couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural.

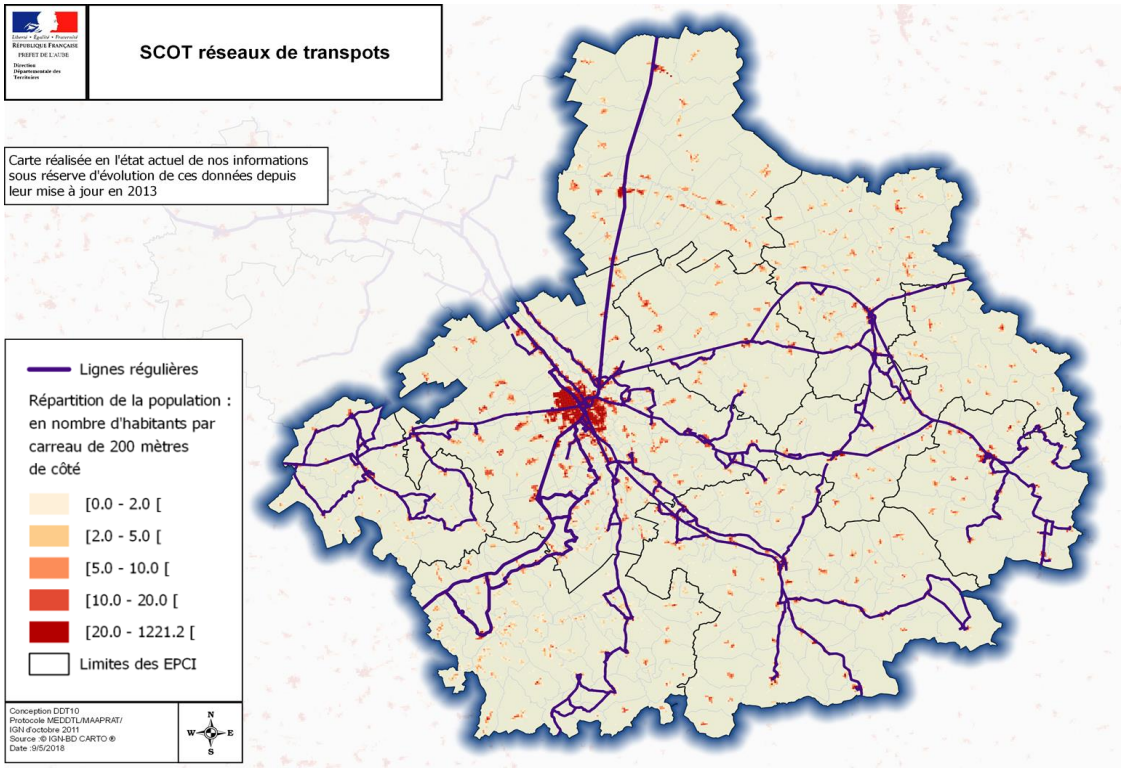

Il peut être noté que de nouvelles solutions et expérimentations sont mises en place depuis quelques années en milieu périurbain et rural, avec le développement du transport à la demande dans certaines communautés de communes (Forêts Lacs Terres en Champagne, Lacs de Champagne…), pôles urbains de l'espace rural (Bar-sur-Seine, Bar-sur-Aube…) et en première couronne de l'agglomération troyenne, ou encore la mise en place de navettes ou lignes express à l'échelle de Troyes Champagne Métropole, dans un contexte récent de réorganisation des compétences liées à la mobilité.

L'offre de transports publics reste toutefois une solution fragile dans les territoires ruraux, en raison d'un équilibre budgétaire difficile à atteindre. L'évolution des pratiques et des comportements peut en revanche être une piste d'accompagnement, à travers le soutien aux nouvelles solutions de mobilités telles que le covoiturage, l'autopartage ou l'auto-stop organisé (court-voiturage).

Evolutions technologiques et enjeux

Si le nombre de ménages utilisant la voiture ne cesse d'augmenter, c'est en partie le fait d'un nombre de déplacements toujours plus grand et de distances toujours plus éloignées, mais aussi d'une dispersion croissante des activités, lieux de résidence et opportunités de loisirs. Parallèlement, le développement de nouvelles pratiques de consommation *via* internet et le déploiement de la fibre dans tous les territoires demain, urbains comme ruraux, reposent en des termes tout à fait neufs la question des mobilités dans les territoires et de l'accessibilité aux biens, mais aussi à l'emploi (télétravail, tiers-lieux…) et aux services (télémédecine…).

Ces évolutions croisées posent plusieurs contradictions : augmentation des distances parcourues et recherche de proximité ou de mutualisation des déplacements pour rationaliser les trajets, développement des nouvelles technologies et accroissement de l'empreinte écologique en raison de la consommation plus importante d'électricité, recours grandissant à l'économie numérique et moindre fiabilité des réseaux filaires et cellulaires générée par les amplitudes thermiques ou les pics de pollution liés au changement climatique…

Ainsi, l'ensemble de ces préoccupations doit être regardé de manière globale dans le souci d'un aménagement du territoire plus adapté et plus « modulable », à même d'apporter des réponses à géométrie variable en matière de mobilité et d'accessibilité à l'emploi ou aux services.

Enjeux de territoire et vision stratégique

Les différentes analyses qui ont été réalisées à l'échelle du SCoT dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de territoire ont été assez largement confirmées voire confortées par les élus du syndicat ayant pris part aux réunions de suivi du projet. Il peut ainsi être résumé en quelques points de synthèse les différents enseignements et principaux enjeux qui ressortent tant des études menées que de ces temps d'échanges privilégiés.

Par ailleurs, les principaux enseignements du diagnostic territorial ont amené les élus à ouvrir un ensemble de questions afin de faire émerger, par le débat et les échanges, les enjeux prioritaires pour le SCoT. Ces questions ouvertes, qui transcrivent la démarche de mise en projet à un moment charnière entre état des lieux et projection du territoire, sont rappelées ci-après afin de rendre compte du cheminement de réflexion jusqu'à la détermination des enjeux de territoire.

Les grands enseignements du diagnostic du SCoT

Volet 1

« Territoires urbains, périurbains et ruraux »

Au sein du périmètre du SCoT, les territoires connaissent des **dynamiques inégales sur le plan démographique et résidentiel**, soumis à des logiques d'influence (périurbanisation, polarités extérieures) ou de déprise (moindre attractivité).

Les dernières tendances démographiques et les **modes de vie actuels** (vieillissement de la population, desserrement des ménages, évolution des modes d'habiter), **questionnent les modèles existants et interrogent la capacité des territoires à s'y adapter**.

L'échelle du bassin de vie constitue **l'échelle de proximité pour l'accès aux équipements et aux services**, avec des tendances générales au **regroupement et à la mutualisation** (maisons de services d'accueil au public, pôles scolaires, maisons de santé…).

Les trajectoires de territoires, différenciées et en mutation (fonction d'accueil émergente, développement digéré et logique installée, difficulté de renouvellement des populations…), induisent une **possible réadaptation de l'armature territoriale** en place.

Volet 2

« Territoires de ressources, de potentialités et de vulnérabilités »

Le territoire de SCoT se caractérise par une **couverture agricole importante**, avec un **taux d'artificialisation** dans la moyenne nationale mais qui **tend à s'accentuer**.

La **richesse écologique et environnementale** est liée à la variété des milieux naturels en présence, reconnus et faisant l'objet de mesures de protection, de gestion et de valorisation.

La **grande diversité des paysages**, aux valeurs patrimoniales fortes forgeant les **identités locales**, offrent une multitude d'ambiances et de potentiels de découverte à l'interface de la Champagne crayeuse, de la Champagne humide, du Barrois et du Pays d'Othe.

La vulnérabilité du territoire, **soumis à plusieurs risques majeurs, en particulier au risque inondation** qui fait l'objet d'un programme d'action volontariste et partenarial, constitue un enjeu de taille dans un contexte de réchauffement climatique.

Volet 3

« Territoires économiques et fonctionnels »

L'économie locale reste **forte de ses piliers traditionnels** tout en ayant enclenché un renouvellement autour de ses anciens secteurs d'activité ou de **nouvelles filières**, avec des **dynamiques inégales** au sein des territoires du SCoT.

L'agglomération troyenne bénéficie d'une importante densité commerciale qui limite les phénomènes d'évasion commerciale à l'extérieur du SCoT, mais induit des **déséquilibres** et une **présence et une dynamique commerciales faibles à l'échelle des espaces ruraux.**

Il existe de **nombreux potentiels touristiques** liés à la diversité des identités territoriales, mais dont les avantages ne sont pas complètement exploités et qui restent **à faire dialoguer** au sein d'une stratégie partagée.

Le **périmètre de SCoT connaît des flux de déplacements internes importants** principalement liés à l'attractivité du pôle d'emploi troyen mais **également des pôles ruraux**, caractérisés par un usage prépondérant de la voiture individuelle et des temps de trajet relativement courts.

Les questions ouvertes

Volet 1

« Territoires urbains, périurbains et ruraux »

Faut-il rechercher le rééquilibrage des territoires en mettant en avant des logiques de compensation ou plutôt développer une approche visant la **valorisation des complémentarités territoriales** et la recherche d'équilibre dans la répartition des fonctions entre territoires urbains, périurbains et ruraux ?

Faut-il essayer de limiter les phénomènes de périurbanisation par des contraintes d'aménagement ou bien **accompagner durablement les évolutions** en repensant l'organisation de nos espaces et en veillant à la qualité de vie ?

Faut-il rechercher à tout prix une attractivité résidentielle pour les territoires en déprise ou jouer d'autres cartes pour **valoriser les potentialités locales et soutenir la vie des territoires** ?

Volet 2

« Territoires de ressources, de potentialités et de vulnérabilités »

Comment **préserver les paysages**, de plus en plus sujets à simplification, homogénéisation / banalisation progressive par les aménagements anthropiques (développement urbain, traitements inadaptés, aménagements fonciers…) ?

Peut-on **conforter la trame verte et bleue**, fonctionnelle dans son ensemble, mais **fragilisée ponctuellement** par l'urbanisation, les pratiques agricoles intensives et les infrastructures de transport ?

Comment **limiter voire réduire les pressions ou les risques naturels croissants** auxquels le territoire est soumis, **soulignés par le changement climatique**, en particulier autour de la question de l'eau (problématique inondations / étiages, capacités de la ressource en eau potable par rapport aux besoins…) ?

Volet 3

« Territoires économiques et fonctionnels »

Face à des espaces économiques répondant à différentes logiques, peut-on en **renforcer la mutualisation et les qualités** pour plus d'attractivité et de complémentarités territoriales ?

Comment inverser la tendance à l'accentuation de la périphérisation des implantations commerciales qui fragilise l'attractivité des centralités, et limiter la progression de la vacance qui questionne, de manière générale, les outils de régulation des développements ?

A travers l'expérimentation de nouvelles solutions de mobilité dans les territoires périurbains et ruraux pour répondre aux besoins de déplacements de la population, **peut-on favoriser plus d'adaptation et de diversité** ?

Synthèse des enjeux de territoire

Volet 1

« Territoires urbains, périurbains et ruraux »

Privilégier l'échelle globale du SCoT pour la définition de l'armature territoriale dans le souci d'un maillage urbain / périurbain / rural efficace et répondant aux enjeux de complémentarité entre les territoires.

Garantir les fonctions des bourgs-centres, des pôles d'appui ou communes relais dans les territoires ruraux en matière d'équipements et de services, en valorisant les réseaux et complémentarités de proximité.

Donner les moyens de la **maîtrise du développement résidentiel** pour les territoires soumis à une pression importante, afin d'y préserver les équilibres.

Offrir une **diversité suffisante dans l'habitat**, pour l'équilibre des populations et répondre aux besoins liés à l'évolution des modes de vie en place.

Volet 2

« Territoires de ressources, de potentialités et de vulnérabilités »

Mettre les paysages au cœur des préoccupations d'aménagement et d'urbanisme pour **préserver les qualités du cadre de vie des habitants**, les morphologies villageoises, les points de vue et axes de découverte remarquables.

Se reconnaitre collectivement un réseau de continuités écologiques à l'échelle du territoire du SCoT, propice à la valorisation d'un usage multifonctionnel (préservation de la biodiversité, accès à la nature, développement de liaisons douces, limitation de l'imperméabilisation des sols…).

Améliorer la résilience du territoire face aux risques et aux effets du changement climatique, en intervenant le plus en amont possible des documents et en intégrant les enjeux de réduction de la vulnérabilité (eau, air, énergie).

Volet 3

« Territoires économiques et fonctionnels »

Contribuer à une **stratégie de développement économique au service de l'attractivité des territoires**, valorisant les potentialités et les ressources locales (touristiques, filières en développement…) et répondant aux enjeux de qualité et d'image.

Conforter la politique d'aménagement commercial en renforçant le volet commerce du SCoT, pour **davantage de régulation des implantations périphériques et de soutien à l'animation des centralités.**

Articuler les mobilités entre les territoires pour plus de corrélation entre urbanisme et transports, afin de favoriser l'accessibilité aux pôles urbains et ruraux, les trajets privilégiant les courtes distances et l'élargissement des modes et pratiques de déplacement.